

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX MÉTROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015 À 09 H 30**

(Convocation du 20 novembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Sept Deux Mil Quinze à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Noël MAMERE, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès LAURENCE-VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Michel LABARDIN  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Dominique IRIART  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE  
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne WALRYCK  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :**

M. Noël MAMERE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h10  
M. Erick AOUZERATE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h40  
Mme Maribel BERNARD à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h30  
M. Jean-Louis DAVID à M. Dominique ALCALA à partir de 10h45  
M. Stephan DELAUX à M. Michel DUCHENE à partir de 11h45  
Mme Conchita LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h  
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h05  
Mme Arielle PIAZZA à Mme Christine PEYRE à partir de 11h  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 10h30  
M. Alain SILVESTRE à M. Alain TURBY à partir de 12h10  
Mme Marie-Hélène VILLANOVE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 11h30

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

***Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.***

La séance est ouverte à 09 H 45.

**M. Alain ANZIANI** : Je vous remercie de bien vouloir prendre place. Juste un moment d'attention qui sera suivi d'autres, si vous voulez bien prendre place s'il vous plaît.

D'abord je dois évidemment vous demander d'excuser l'absence d'Alain JUPPE, mais chacun comprendra que ce matin, il se devait d'être présent pour l'hommage aux victimes qui est rendu en ce moment même ou dans quelques instants sur l'Esplanade des Invalides. Le Président devant répondre à l'invitation du Président de la République m'a demandé d'assurer la présidence de ce Conseil de la Métropole. Bien entendu, vous me permettrez de vous proposer une minute de silence également en hommage à l'ensemble des victimes, en hommage aussi à l'ensemble des forces de l'ordre à la fois militaires, mais également de la police et puis également je n'oublierai pas aussi tout le personnel médical qui a beaucoup été sollicité, ces derniers jours. Je vous propose cette minute de silence.

*Minute de silence*

Merci. Un autre point qui n'est pas dans l'ordre du jour *stricto sensu*, c'est l'actualité. L'actualité c'est aussi, à partir de ce week-end, la COP 21 (conférence des nations unies sur les changements climatiques). Notre collectivité évidemment s'est beaucoup engagée dans ce travail en faveur de la COP 21 et je propose à Anne WALRYCK de nous donner quelques éléments.

**Mme Anne WALRYCK** : Oui merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, oui je voulais, en effet, vous dire quelques mots. Nous sommes à trois jours du démarrage de la COP 21 à Paris et je tenais à vous rappeler, en quelques mots, l'engagement de Bordeaux Métropole, de ses 28 communes dans la lutte contre le dérèglement climatique, mais également en perspective de cette 21<sup>ème</sup> Conférence des parties que Paris va accueillir dans trois jours. L'enjeu, il est majeur évidemment. C'est pour certains le rendez-vous de la dernière chance. On disait déjà ça à Copenhague en 2009. C'est un rendez-vous vital, comme nous disons. La grande différence, aujourd'hui, par rapport à il y a quelques années, c'est qu'il y a quelques années, on ne savait pas et depuis les travaux du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), depuis plusieurs années et en particulier depuis la conclusion de leurs trois rapports, conclusion qui a été rendue à Copenhague justement le 4 novembre 2014, on ne peut plus dire aujourd'hui qu'on ne sait pas. Nous sommes sans doute la première génération qui sait, nous sommes sans doute comme le dit Nicolas HULOT la dernière génération qui est en capacité d'agir. Il y a urgence à agir, nous en sommes conscients.

L'objectif de ce nouvel accord, vous le savez c'est d'arriver à un accord historique, un accord contraignant qui permette de limiter la hausse des températures sur le siècle qui court par rapport à l'ère préindustrielle de 2 degrés. Malheureusement, vous avez vu l'ensemble des engagements qui ont été pris à ce jour par les Etats, on arrive malheureusement à des engagements plus proches de 3 degrés que de 2 degrés. C'est évidemment extrêmement embêtant.

L'autre enjeu de la COP 21 c'est d'arriver à un accord qui exprime une solidarité dans les axes avec les pays en développement, qui leur donne la capacité à agir en arrivant à doter, d'ici 2020, chaque année, le fonds vert de 100 milliards de dollars par an. C'est un enjeu essentiel également de cette COP 21.

Et puis le troisième enjeu, c'est qu'on n'attende pas évidemment le post-Kyoto, qu'on n'attende pas 2020 pour agir, mais qu'on puisse agir dès maintenant et dès le début de l'année chacun à notre niveau.

Vous savez que les négociations, elles sont certes conduites à l'échelle intergouvernementale, que ce sont les états qui ont la main, mais vous savez aussi que les autorités locales et nous-mêmes ici, Bordeaux Métropole et les communes, certes on ne participe pas formellement évidemment aux négociations, mais nous avons depuis cette négociation un statut d'observateur qui permet au travers d'un regroupement *Local Governments and Municipal Authorities* de pouvoir faire part de notre expression et surtout ce statut permet de délivrer des messages, de contribuer aux différents évènements parallèles qui vont se tenir tout au long des sessions.

Pendant les négociations officielles de la COP 21 au Bourget va se tenir, vous le savez également à Paris, au Grand Palais une exposition. C'est l'exposition des solutions climat et notre Métropole sera représentée, nous aurons un stand. Ce stand, nous l'avons axé d'une façon volontaire sur l'éducation au développement durable, la sensibilisation au développement durable puisque nous sommes un peu atypiques en la matière quand on regarde ce que les autres collectivités ont fait sur ce terrain-là et vous savez que nous agissons depuis déjà 14 ans avec notre dispositif, en particulier des Juniors du développement durable, et qu'au travers de cette action, de l'appui de toutes les associations, de notre collaboration avec l'éducation nationale, le rectorat, l'académie ici localement, nous arrivons à faire avancer les choses.

Je voulais vous dire puisqu'Alain JUPPE ne pouvait évidemment être des nôtres ce matin, il vous l'aurait dit, vous indiquer qu'il va participer évidemment directement à un ensemble d'évènements. D'abord, il sera le 4 décembre prochain à l'Hôtel de ville au sommet des maires et des élus locaux pour le climat. Il va participer, il a été convié à participer, à représenter bien sûr notre Métropole à l'inauguration officielle de la COP 21 au Grand Palais qui aura lieu donc le 4 au soir où il pourra exprimer également au nom de l'ensemble des collectivités françaises et étrangères, avec un certain nombre de grandes personnalités, quels sont un peu les attentes et les engagements des acteurs locaux en la matière. Cette inauguration au Grand Palais doit se conclure par une intervention du chef de l'État en présence également... avec une intervention du secrétaire général des nations unies, BAN KI-MOON qui, comme vous le savez, avait dit l'année dernière une phrase célèbre qu'on reprend volontiers à notre compte parce qu'on adhère à cette phase c'est que... quand je disais tout à l'heure que c'est le rendez-vous de la dernière chance ou un rendez-vous vital, c'est qu'en effet nous n'avons qu'une seule planète, c'était le sens de son message, il y a un an, et donc nous n'avons pas de plan B.

Alain JUPPE participera et nous participerons également à un certain nombre de conférences thématiques. Il participera lui-même à la rencontre de *l'action day* qui aura lieu dans le cadre du plan d'action Lima-Paris qui aura lieu le 5 décembre sur le site même des négociations.

Nous allons participer à beaucoup d'évènements thématiques et pour ma part je représenterai le Président et la Métropole lors de la journée des villes et des autorités locales qui sera organisée le 8 décembre sur le site du Bourget.

Bien entendu notre Métropole n'est pas restée à l'écart. Toute cette année, nous avons mené un programme volontariste de sensibilisation, de mobilisation, d'information de nos concitoyens, aux enjeux de la COP 21, aux enjeux du changement climatique. L'année, vous vous rappelez, avait débuté par la tenue à Bordeaux de, pour la première fois d'ailleurs, des assises nationales de l'énergie qui d'ailleurs vont être pérennisées tous les deux ans à Bordeaux. À cette occasion, vous vous rappelez, Alain JUPPE avait lancé « l'appel de Bordeaux ». L'appel de Bordeaux, c'était précisément une déclaration qui affirme que nos territoires sont certes responsables - et je parle surtout des territoires urbains pour ce qui nous concerne - responsables du dérèglement climatique puisque gros émetteurs de gaz effet de serre, mais c'est également sur les territoires que nous avons la capacité à déployer des politiques innovantes, à pouvoir expérimenter, à avoir une force de mobilisation et d'entraînement et donc c'est ce message-là de la poursuite de l'engagement des acteurs locaux qui était le premier sens de cet appel de Bordeaux. L'appel de Bordeaux évidemment invitait également les chefs d'État qui vont se réunir à la COP 21 à Paris à faire face et à prendre toutes leurs responsabilités pour que nous puissions, encore une fois, parvenir à un accord contraignant. Cet accord, il avait été signé par tous les grands responsables et grands élus, présidents ou responsables d'associations, par des grandes villes, Madame HIDALGO, la maire de Paris, par un certain nombre de responsabilités politiques, par le Président de l'association des maires de France, le Président de l'association des maires de régions, les Présidents d'associations européennes ou internationales et nous avions remis cet appel à Madame Ségalène ROYAL. Depuis il a fructifié puisqu'un grand nombre de villes... d'ailleurs on a appris, hier, que les villes auxquelles nous avions présenté cet appel de Bordeaux au mois de mars à Washington vont être signataires dans les jours qui viennent et avant la conclusion de la COP 21, de même que les villes jumelées à Bordeaux vont signer cet appel.

L'implication des villes va donc permettre de donner aux négociations climatiques un nouveau souffle et, pour notre part, vous le savez, nous avons engagé nous-mêmes la refonte de notre politique de développement durable puisque nous avons lancé, le 3 juillet dernier, et encore pour les quelques semaines à venir, une réflexion pour réinterroger un petit peu notre stratégie en matière de développement durable et ensuite se donner les six prochains mois de l'année qui vient pour pouvoir rebâtir, réadapter nos plans d'action qu'il s'agisse de la nouvelle génération ou qu'il s'agisse du plan Climat-Energie Territorial qui évidemment s'inscrit en perspective de toutes les évolutions qui vont être mises en place dans le cadre des décrets d'application de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte notamment.

Je voulais terminer, pardon je ne voudrais pas être trop longue, mais terminer pour vous dire bien entendu que, depuis le mois de septembre, à l'approche de la COP 21, il y a eu beaucoup d'évènements sur notre territoire que Bordeaux Métropole a promus, a accompagnés, a soutenus ou a organisés. Je fais référence bien sûr à la manifestation organisée par Darwin l'éco-système de Darwin à Darwin au mois de septembre : Océan-Climax. Je fais référence bien sûr à notre organisation de la COP Junior des Enfants à laquelle je faisais référence tout à l'heure qui s'est tenue ici le 9 octobre dernier. Je fais référence à notre soutien également au REFEDD (réseau français des étudiants pour le développement durable) et aux associations d'étudiants qui ont organisé ici une simulation de la COP 21 dans son processus onusien, le 6 novembre dernier. Je fais référence bien sûr à l'accueil ici à Bordeaux du Congrès ITS, sur les transports intelligents. Nous avons, nous-mêmes, promu un certain nombre de dispositifs qui peuvent nous donner des idées intéressantes et intelligentes pour l'avenir. Et puis nous avons, en dernier lieu, lancé - c'est le sens de la petite carte postale que vous avez devant votre place, chacun d'entre vous - nous avons lancé une

opération « Le climat change et moi ? » Avec la possibilité de poster sur les réseaux sociaux, l'attente des engagements, les engagements qui sont attendus de la COP 21, mais également les engagements personnels qui sont pris ou qui peuvent être pris par chacun de nos concitoyens. Et cette opération de cartes postales à laquelle ont contribué bien sûr les 28 communes de Bordeaux Métropole, qui a été relayée dans tous les bureaux de poste avec un partenariat de La Poste – cartes postales qui sont pré-affranchies - aujourd'hui démarre cette opération véritablement et je vous invite à inscrire votre propre engagement personnel et, à l'issue de ce Conseil, il est prévu, si vous le voulez bien, que chacun se fasse prendre en photo s'il le souhaite avec sa carte postale. Il y aura une photo collective également de l'ensemble de ce Conseil métropolitain et chacun sera invité à accrocher sa petite carte postale également sur les deux arbres qui sont dans le hall.

Je terminerai - pardon d'avoir été un peu longue, mais le sujet est important - je terminerai en disant que bien entendu et malheureusement, mais pour des raisons que nous comprenons tous ici et que nos concitoyens comprennent également, la marche pour le climat qui devait se tenir à Bordeaux et pour laquelle beaucoup d'associations se sont mobilisées et ont beaucoup travaillé, ces dernières semaines, est annulée, comme vous le savez. Elle devait avoir lieu dimanche 29 novembre, mais justement il existe beaucoup d'opérations qui sont organisées par les associations, par les mairies, par Bordeaux Métropole et par d'autres pour que l'expression de la voix de nos concitoyens, l'expression des territoires et des acteurs locaux soient entendues à la COP 21. Merci.

**M. Alain ANZIANI :** Merci Madame WALRYCK. Sur cette question importante, je vous rappelle qu'à la fin de la séance, nous allons nous retrouver, tout à l'heure, juste dehors pour une photo avec la carte dont justement Madame WALRYCK vient de vous parler. Qui souhaite prendre la parole ? Madame DE FRANÇOIS, Monsieur HURMIC, Madame BEAULIEU. Madame DE FRANÇOIS ?

**Mme Béatrice DE FRANÇOIS :** Monsieur le Président merci. Effectivement Madame WALRYCK l'a souligné, et c'est une bonne chose, que la Métropole se soit emparée de l'énorme sujet, dossier COP 21 et je ne peux que me féliciter que cette initiative effectivement soit prise déjà depuis de longues années puisqu'il y a quatorze ans, vous l'avez dit vous-même effectivement que nous avons entamé cette démarche de développement durable et de se tourner vers l'écologie et vers le climat.

Effectivement, nous sommes à un point de bascule. Le poids des habitudes et la crainte d'un avenir incertain peuvent toujours faire capoter cet accord international puisqu'il y a 195 pays qui sont conviés à signer cet accord historique qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Alors effectivement notre Métropole s'engage et moi j'espère qu'elle s'engagera encore plus, en faveur notamment de l'agriculture de proximité. Il faut que nous donnions des signes forts en faveur de l'eau, en faveur de tout ce qui touche la nature et les transports. Mais si notre Métropole peut s'engager et d'autres villes peuvent le faire, c'est bien parce que notre gouvernement s'est aussi emparé de ce projet, à son échelle et mobilise toutes les forces vives. C'est carrément au niveau de la présidence une organisation de la conférence qui a été confiée à une équipe interministérielle composée de bien sûr la Ministre du Développement et de l'Écologie, Madame Ségolène ROYAL qui, elle, est chargée de construire la position de l'Europe et d'animer la société civile. Ce projet à l'international est porté par le Ministre Laurent FABIUS qui est Ministre des Affaires Étrangères et du Développement international. Il a lui, cette lourde responsabilité de la négociation multilatérale et la présidence de la COP 21 et Annick GIRARDIN qui est Secrétaire d'Etat au

développement et à la Francophonie. Son action à elle est principalement axée sur les problématiques des Etats vulnérables.

Je pense qu'effectivement cette COP 21 va être l'occasion de faire prendre conscience à tous nos concitoyens de ce qui se passe, et je pense nous sommes tous ici sensibles, même si à un moment ou à un autre nous pouvons rouspéter sur la tortue ou la petite bête ou la petite plante qui va arrêter ou retarder nos projets, mais je crois que nous avons un lourd fardeau à préparer l'avenir pour les générations futures et je crois que c'est de notre responsabilité de nous engager, toutes politiques confondues, derrière le gouvernement pour que vraiment cette COP 21 soit une réussite.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Pierre HURMIC. D'ailleurs j'indique que le groupe Europe Écologie les Verts nous présentera une motion à la fin qui est tout à fait liée aux mesures nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique. Pierre HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Merci Monsieur le Président. Nous voulons dire ici qu'au-delà de cette mobilisation de Bordeaux Métropole en vue de la COP 21, nous déplorons quant à nous l'interdiction faite au mouvement citoyen d'intervenir et de manifester ce week-end pour précisément peser pour la réussite de la COP 21. En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'un arrêté préfectoral a été rendu, il y a deux jours, interdisant toute manifestation sur la place publique durant ce week-end. Et je cite exactement les propos tenus par l'autorité préfectorale. « *Cette mesure vise à empêcher tout rassemblement ou défilé sur la voie publique à caractère revendicatif impliquant la mise en place d'un dispositif de Police ou de Gendarmerie* ». En revanche cette mesure ne vise pas, par exemple, les marchés de Noël ou les rencontres sportives, football et rugby qui se tiendront dans les stades ce week-end. Même si nous comprenons la nécessité de veiller à la sécurité des personnes, nous notons en parallèle que les grandes démonstrations commerciales et sportives restent autorisées alors qu'elles posent des problèmes de sécurité autrement plus préoccupants qu'une marche citoyenne pacifique et non violente, un dimanche sur la voie publique. Comment expliquer que les rassemblements de consommateurs ne soient pas interdits alors que ceux des défenseurs de notre avenir climatique sont déclarés hors la loi ? Interrogées sur ce point-là les autorités nationales, je cite les explications qui sont données « *Dans un contexte de menace élevée, les manifestations sur la voie publique sont susceptibles de constituer une cible potentielle pour des actes de nature terroriste* ».

À qui ferons-nous croire que les enceintes sportives ne sont pas des cibles privilégiées après ce qui s'est passé, il y a une quinzaine de jours ? À qui ferons-nous croire que les lieux de consommation ne sont pas des lieux d'attentats privilégiés après précisément ce qui s'est également passé, il y a quinze jours. Je citerai également ce qu'a dit le Ministre des Sports que l'on interrogeait sur effectivement ce paradoxe, l'autorisation des uns et l'interdiction des autres, voilà exactement ce qu'il a dit, je cite, c'est court « *La vie doit continuer* ». C'est-à-dire que la vie sportive doit continuer, la consommation doit continuer, mais la vie citoyenne et politique ah non, certainement pas ! Ceux qui veulent faire pression pour la réussite de la COP 21 non, il vaut mieux à cette occasion-là les bâillonner.

Alors autorisez-nous à déplorer cette situation. Le fait que, depuis de nombreuses années, les associations se battent pour que le climat ne reste pas uniquement l'affaire des gouvernements. Beaucoup pensent ici que la réussite de la COP 21 passe aussi par cette mobilisation citoyenne qui est nécessaire, indispensable au succès de cette manifestation. Et enfin vous me permettrez de faire, moi aussi, une citation dont je ne sais si elle est aussi historique que celle qu'a faite Madame WALRYCK, il y a un

instant, mais je citerai ce que disait, il y a quelques années, je pense que c'était assez prémonitoire, au moment où nous, nous sommes prêts, nous voulons ou en tout cas nos gouvernants veulent à tout prix sauver la consommation y compris dominicale qui est devenue l'emblème incontournable de ces fêtes de Noël et de fin d'année. Il faut les sauver à tout prix et c'est là que je veux faire le parallèle avec la citation que j'évoquais, il y a quelques instants, ce que disait le Président du Venezuela Hugo CHAVEZ, il y a quelques années, je cite « *Si le climat était une banque, on l'aurait déjà sauvé* ». Je pense que l'attitude adoptée par nos gouvernements prouve largement que les propos tenus par Hugo CHAVEZ reflétaient très largement la vérité et la gravité de la situation.

(Applaudissements)

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Madame Léna Beaulieu

**Mme Léna BEAULIEU** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Dans le cadre de la COP 21, nous tenons tout d'abord à saluer et soutenir toutes les initiatives que va prendre notre établissement. Tout ce qui relève de la sensibilisation de nos concitoyens va dans le bon sens et nous sommes satisfaits. Nous jouons, là, pleinement notre rôle. Mais permettez-moi d'élargir mon propos sur les enjeux climatiques à partir du prisme de notre agglomération, non par une vision étroite de cet engagement planétaire, mais parce qu'ici et maintenant, à partir d'une réalité que nous maîtrisons, nous avons des choix à faire, des décisions à prendre.

Nous allons, au cours de cette séance, voter dans le cadre du SDODM (schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) une étude sur le ferroviaire. C'est une bonne chose. Nous le disons avec force. Il nous faut beaucoup, beaucoup d'ambitions pour le ferré. Nous devons bien évidemment multiplier les pistes autour du covoiturage, des modes doux, mais la colonne vertébrale des transports doit devenir le train, comme il l'a été dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Cela demande bien évidemment d'améliorer l'existant, mais cela demande aussi que nous nous projetions dans l'avenir et que nous réfléchissions aux investissements lourds et nécessaires pour répondre aux besoins de nos populations. Et je le dis, au nom de mon groupe, cela ne pourra pas se faire comme pour le reste du développement des transports en commun sans rompre avec la logique austéritaire dans laquelle on nous enferme.

Pour répondre au défi climatique, il faudra beaucoup d'argent public. Aujourd'hui, le chiffrage pour répondre sérieusement à cette situation au niveau de notre pays, c'est un minimum de 10 milliards d'euros annuels. Nous le savons ici, la prise de compétence inondations va coûter très cher. Le développement de notre transport en commun, sans prendre en compte le déficit de fonctionnement, demande beaucoup d'investissements. Je pourrais aussi parler du logement et de besoins immenses tant en termes de constructions que de rénovations thermiques ou du cap qu'il nous faut franchir pour ambitionner de devenir une agglomération 0 déchet.

Nous ne pouvons avoir la politique appropriée aux enjeux du climat et rester enfermés dans les critères européens du pacte de stabilité. Prétendre le contraire, c'est au mieux se faire de douces illusions. J'entends déjà les cris de certains de mes collègues sur la dette que nous allons laisser à nos enfants, mais qu'allons-nous leur laisser si demain, nous ne sommes pas en capacité de faire face aux investissements nécessaires pour répondre au défi climatique ? Une planète avec plus 3, plus 4 degrés avec tous les drames humains que cette situation engendrera. C'est cette dette écologique qui est un fardeau pour les générations à venir.

Quant aux financements, je pense qu'entre le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et une vraie réforme fiscale qui s'attaque aux milliards de dividendes versés, il y a de quoi répondre aux urgences écologiques et sociales. C'est un vrai renversement de logique qu'il nous faut mettre en œuvre.

Permettez-moi de conclure en regrettant que dimanche le rassemblement des ONG (organisations non gouvernementales) dans le cadre de la COP 21 ait été interdit par le préfet. Les barbares qui ont commis les attentats attaquent partout où ils frappent l'égalité, la démocratie, la liberté. En faisant moins de liberté et de démocratie, nous y répondons de la mauvaise manière. Manifester est un droit fondamental de notre vie citoyenne, un élément fondamental de la démocratie. Remettre en cause ce droit, de manière aveugle, pour des raisons de sécurité est, à notre sens, une faute. Pour notre part, certains élus seront présents au rassemblement qui a été maintenu dimanche parce que la vie continue, parce que l'enjeu est toujours là. Merci.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. **Madame WALRYCK**.

**Mme Anne WALRYCK** : Je me réjouis de ce débat, sauf que ce n'était... ce matin, ce n'était pas prévu donc rassurez-vous, on aura tout le temps de débattre de ces questions qui sont essentielles, en effet, en début de l'année prochaine puisque, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous allons réinterroger un peu le socle stratégique de notre politique développement durable et nous aurons, à cette occasion, toute latitude de pouvoir discuter et débattre et préparer les actions que nous souhaiterons mener ensemble.

Sur la remarque de Pierre HURMIC ou de Madame BEAULIEU, je regrette, je suis également extrêmement bien sûr désolée de l'annulation de cette marche. Simplement, je crois qu'il ne faut pas faire l'amalgame. Cette décision, elle n'a pas été prise ici localement. Je rappelle qu'elle a été prise par le gouvernement et par la présidence de la COP 21, donc par Laurent FABIUS rappelée par le Premier Ministre. Ça date du 18 novembre dernier, il y a eu un arrêté préfectoral effectivement ici localement. Mais toutes les manifestations et marches pour le climat en lien avec la COP 21 sont annulées. Il faut bien comprendre que les forces à mobiliser dans ces circonstances où il y a une vulnérabilité des participants face à la menace terroriste, les besoins sont extrêmement conséquents et je pense qu'on peut comprendre qu'elles soient mobilisées par ailleurs.

Et enfin, je crois que pour autant Pierre, il ne faut pas, il faut rester debout. Il faut continuer à vivre et je ne vois pas en quoi... justement le symbole d'annuler le marché de Noël aurait été à contre sens de ce que nous souhaitons faire. Ce que nous souhaitons faire, c'est montrer que nous n'avons pas peur, que nous restons debout et que nous continuons à vivre. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger.

Enfin, dernière petite chose, la marche est annulée, mais vous avez vu que, là, il y a un plan B qui a été mis en place puisque l'ensemble des mouvements, des associations se sont mobilisées et proposent, vous avez le #marche4me et donc vous pouvez trouver une personne qui va marcher à votre place dans le monde entier, dans les lieux où toutes les marches sont maintenues.

**M. Alain ANZIANI** : Merci.

**M. Max GUICHARD** : Je suis obligé d'intervenir, de réagir à ce que Anne WALRYCK vient de dire dans sa première partie. « *Nous n'avions pas prévu de débat* ». Là, les bras m'en tombent. Nous sommes dans une enceinte et tu l'as dit Anne - je te tutoie - nous sommes dans une enceinte qui est partie prenante de la COP 21 et de tout ce qui va se suivre. Mais en amont et en aval. Et dans cette enceinte, il n'y aurait pas un débat sur le contenu, sur le fond politique de cette COP 21 parce que je peux vous dire que toutes les décisions, comme l'a dit Léna BEAULIEU, qui seront prises durant cette semaine à venir, ces onze jours à venir, s'il n'y a pas un changement, un changement d'ordre mondial dans les actes très concrets avec l'objectif de justice sociale pour sauver la planète, je vous le dis de suite, ça sera une COP 21 pour pas grand-chose. Je vous le dis très clairement, si nous restons sur les bases économiques qui sont les nôtres aujourd'hui et qui nous enferment dans l'austérité. Et comme les ONG ne vont plus avoir non plus droit à la parole dans cette COP 21 ou du moins de manière très réduite, toujours pareil pour des raisons de sécurité, là c'est non, c'est non et moi élu, je te le dis Anne, je serai dimanche dans la rue. Je serai dimanche dans la rue avec mon écharpe et que personne ne vienne m'embêter. Que personne ne vienne m'embêter parce que là...

**M. Alain ANZIANI** : Merci, merci Max.

**M. Max GUICHARD** : Et j'appelle l'ensemble des élus à avoir le courage, à avoir le courage de dire non. On a fait une minute de silence pour dire non aux barbares, mais pour dire oui à une véritable COP 21.

**M. Alain ANZIANI** : Bon Max, le débat a eu lieu et chacun a pu y participer. Je pense qu'il faut se réjouir de ce débat et personne ne souhaitait qu'il n'ait pas lieu. Moi je dirais d'ailleurs qu'à titre personnel, je partage beaucoup des propos qui ont pu être tenus, y compris sur la marche, mais le préfet, les autorités qui ont en charge ces questions-là ont d'autres responsabilités avec d'autres exigences. Nous pouvons peut-être les comprendre. Le but, c'est que de toute façon il y ait un débat, qu'il y ait une manifestation et que la population s'approprie ces questions.

Je pense que ça va être le cas, car sinon effectivement, il y aura sans doute un échec de cette conférence si importante. En tout cas, je voudrais remercier Anne WALRYCK pour toutes ces précisions.

Je voudrais indiquer également qu'il y aura une plénière du C2D (Conseil de développement durable) le 1<sup>er</sup> décembre prochain à 18 heures 30 dans le salon d'honneur de Bordeaux Métropole. Vous avez dû d'ailleurs recevoir une invitation par mail.

Je voudrais également saluer la présence des étudiants de Bordeaux qui assistent à nos débats et leur dire bienvenue. Vous avez vu que nous avons commencé cette séance par des points qui ne sont pas à l'ordre du jour, mais qui sont directement dans l'actualité.

## Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2015 – Adoption

**M. Alain ANZIANI** : Et puis commencer peut-être l'ordre habituel de nos séances en mettant aux voix le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2015. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Je n'en vois pas, je peux donc considérer qu'il est approuvé à l'unanimité. Merci.

## COMMUNICATIONS

### AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

#### Mise à disposition

Communications effectuées

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

**M. Alain ANZIANI** : Notre secrétaire de séance est Christophe DUPRAT et la secrétaire adjointe est Christine BOST et donc je donne la parole à notre secrétaire de séance.

**M. DUPRAT et Mme BOST** ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire adjoint de séance.

**M. Christophe DUPRAT** : Merci Monsieur le Président. Nous allons dérouler cet ordre du jour en vous précisant que dans les délibérations 27, 28 et 35, nous aurons des désignations qui figurent dans l'ordre du jour qui a été remis sur table. Un amendement porte sur l'affaire 27, il s'agit de désigner non pas une représentante, mais un représentant de Bordeaux Métropole en l'occurrence, Monsieur Franck RAYNAL. Tout ça a été vu bien évidemment avec l'accord des groupes.

## AFFAIRES REGROUPEES

### **M. DUPRAT**

(n°2) Réseau Tbc (Tram et bus de la Cub) - Conditions du personnel militaire dans le cadre de la mission Vigipirate/Sentinelle - Demande de gratuité sur le réseau de transports urbains - Approbation - Autorisation  
(2015-699)

Unanimité

### **M. JUPPE**

(n°3) Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux aéroport : signature avec l'Etat d'une convention de financement des études projet  
(2015-700)

Unanimité

**M. JUPPE**

(n°4) Initiative Gironde - Financement du plan d'actions 2015 - Décision - Autorisation - Subvention  
(2015-701)

Unanimité

**M. JUPPE**

(n°5) Bègles - Sociétés Corep et SCI J3A - Aide à l'investissement immobilier - Subvention de Bordeaux Métropole - Conventions - Décision - Autorisation  
(2015-702)

Unanimité

**Mme BOST**

(n°6) Convention cadre de partenariat 2014/2015 entre Bordeaux Métropole et la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine - section Gironde - Programme d'actions 2015 - Avenant à la convention 2014/2015 - Décision - Autorisation  
(2015-703)

Unanimité

**Mme BOST**

(n°7) Association Sew&Laine - Programme d'actions 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation  
(2015-704)

Unanimité

**Mme BOST**

(n°8) Association Récup'R - Soutien métropolitain au plan d'actions 2015- Décision - Autorisation - Subvention  
(2015-705)

Unanimité

**Mme BOST**

(n°9) Réseau de réemploi des deux rives (R<sup>3</sup>) - Financement métropolitain du plan d'actions 2015 - Décision - Autorisation - Subvention  
(2015-706)

Unanimité

**Mme BOST**

(n°10) Villenave d'Ornon - ZAC Madere - cession d'un terrain métropolitain d'environ 1807m<sup>2</sup> à la SCI Preville Immobilier de la SAS Lamatherm - Décision - Autorisation  
(2015-707)

Unanimité

**Mme BOST**

(n°11) Partenariat de Bordeaux Métropole avec des structures de l'économie sociale et solidaire pour la gestion des déchets non ménagers (collecte porte à porte) - Subvention pour l'année 2015 - Convention - Décision - Autorisation  
(2015-708)

Unanimité

**Mme BOST**

(n°12) Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) LOC'HALLE BIO - Soutien au démarrrage de l'activité de la plateforme au MIN de Brienne - Convention - Décision - Autorisation  
(2015-709)

Unanimité

**M. BOBET**

(n°14) BORDEAUX : Société anonyme d'HLM "Coopération et Famille" - Acquisition Amélioration d'un ensemble immobilier comprenant 99 logements collectifs locatifs et 31 pavillons. Cet ensemble "le Clos des Chartrons" est situé : 13-21 rue Leybardie sur la commune de Bordeaux. Emprunts d'un montant total de 15.787.989 euros des types PLAI, PLUS et PLS auprès de la CDC - Garantie - Autorisation  
(2015-711)

Unanimité

**M. BOBET**

(n°15) VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM LE FOYER DE LA GIRONDE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 31 logements collectifs locatifs, chemin de Leyran, résidence de Leyran - Emprunts d'un montant total de 3.278.317 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation  
(2015-712)

Majorité

Contre :

Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS, Monsieur  
GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°16) GRADIGNAN - Société Anonyme d'HLM Coopération et Famille - Acquisition et amélioration de 38 logements collectifs locatifs et 28 pavillons, situés "Domaine du Triangle", 1 rue Euclide sur la commune de Gradignan. Emprunts d'un montant total de 8.844.402 euros, des types PLAI, PLUS et PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation  
(2015-713)

Unanimité

**M. BOBET**

(n°17) PESSAC - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et construction de 17 logements locatifs, dont 4 collectifs et 13 individuels, 30, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Emprunts d'un montant total de 1.874.211 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation  
(2015-714)

Unanimité

**M. BOBET**

(n°18) PAREMPUYRE - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 36 logements collectifs locatifs, rue de Landegrand, tranche 1 - Emprunts d'un montant total de 2.726.418 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation  
(2015-715)

Majorité

Contre :

Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD,  
Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°19) Taxes et participations d'urbanisme - Admissions en non valeur - Application de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 29/12/1998 - Décision  
(2015-716)

Unanimité

**M. BOBET**

(n°20) VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 18 logements collectifs locatifs, avenue Georges Clémenceau, résidence Green Village - Emprunts d'un montant total de 1.421.689 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation  
(2015-717)

Majorité

Contre :

Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD,  
Monsieur PADIE

**M. BOBET**

(n°21) BORDEAUX - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 37 logements collectifs locatifs, 11, impasse Galilée - Emprunts d'un montant total de 4.468.518 euros, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation  
(2015-718)

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote :  
Madame CHAZAL

**M. DAVID**

(n°22) Création d'un centre d'appel communal et d'un groupe de résolution-Contrats passés avec l'UGAP - Décision - Autorisation  
(2015-719)

Unanimité

**M. DAVID**

(n°23) PRESTATIONS D'AGENCE DE VOYAGE - MISE EN PLACE DU SYSTEME DE PAIEMENT "CARTE LOGEE" - DECISION - AUTORISATION  
(2015-720)

Unanimité

**M. DAVID**

(n°24) Mise en place d'une carte achat comme modalité d'exécution de la commande publique à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation  
(2015-721)

Unanimité

**M. DAVID**

(n°25) Mutualisation des services - Conventions de création de services communs et ajustement de l'organigramme général des services - Décision - Autorisation  
(2015-722)

Majorité

Abstention :

Madame MELLIER,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS,  
Monsieur GUICHARD,  
Monsieur PADIE;

Contre :

Monsieur COLOMBIER

**M. DAVID**

(n°26) Mutualisation des services communaux et métropolitains - Cession des marchés publics à Bordeaux Métropole - Autorisation  
(2015-723)

Unanimité

**M. RAYNAL**

(n°27) Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine - Désignation d'une représentante  
(2015-724)

Unanimité – Désignation effectuée

**M. RAYNAL**

(n°28) Représentation de Bordeaux Métropole au comité d'orientation de la politique patrimoniale de l'Université de Bordeaux - Désignation  
(2015-725)

Unanimité – Désignation effectuée

**M. MANGON**

(n°29) PAREMPUYRE - Immeuble bâti situé 7 avenue Philippe Durand Dassier, cadastré BC 535 - Mise à disposition et cession à la commune - Décision  
(2015-726)

Unanimité

**M. MANGON**

(n°30) PAREMPUYRE - Immeuble bâti situé 5 avenue Philippe Durand Dassier, cadastré BC 231 - Mise à disposition et cession à la commune - Décision (2015-727)

Unanimité

**M. MANGON**

(n°31) BORDEAUX - Opération d'intérêt national Bordeaux-Euratlantique - Cession d'un terrain de 112 m<sup>2</sup> situé rue Cabanac - Modification de la délibération n° 2015/0026 du 23 janvier 2015 - Décision (2015-728)

Unanimité

**M. MANGON**

(n°32) LE HAILLAN - Parcelle de terrain nu située Chemin du Mayne, cadastrée AK 419 - Mise à disposition et cession à la commune - Décision (2015-729)

Unanimité

**M. MANGON**

(n°33) TALENCE - rue François Rabelais - Lycée d'hôtellerie et de tourisme de Gascogne - cession à titre gratuit des parcelles BM 47 et 75 BK 15 - 16 - 17 d'une contenance approximative de 39 545 m<sup>2</sup>, assortie d'une servitude d'assainissement d'une superficie de 881 m<sup>2</sup> au profit de Bordeaux Métropole sur la parcelle BM 75 - Autorisation - Décision (2015-730)

Unanimité

**M. MANGON**

(n°34) LORMONT - immeuble bâti situé 30 rue du Général de Gaulle, cadastré AZ 64-65 - Mise à disposition et cession - Décision (2015-731)

Unanimité

**M. MAMERE**

(n°35) Agence régionale pour la biodiversité en Aquitaine (ARBA) - Nouvelle adhésion - Année 2015 - Décision - Autorisation - Désignation (2015-732)

Unanimité – Désignation effectuée

**M. MAMERE**

(n°36) Association Cistude Nature - Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains des Jalles et site Natura 2000 - Actions 2015-2016 : concilier agriculture et biodiversité, le "cuivré des marais" et la "loutre d'Europe" - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation (2015-733)

Unanimité

**M. MAMERE**

(n°37) Association Observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes "ORE Poitou-Charentes" - Réseau biodiversité en Gironde - Programme d'actions 2015 - Subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation  
(2015-734)

Unanimité

**M. MAMERE**

(n°38) Association Salades tomates oignons - Maraîchage urbain partagé : création d'une zone potagère partagée urbaine - Subvention de fonctionnement - Décision - Convention - Autorisation  
(2015-735)

Unanimité

**M. MAMERE**

(n°39) Association Au ras du sol - Actions de lutte contre la malnutrition et le gaspillage alimentaire - Subvention de fonctionnement - Décision - Convention - Autorisation  
(2015-736)

Unanimité

**M. MAMERE**

(n°40) Association Atelier des bains douches - Animation du jardin partagé des Foudres et réflexion sur l'implantation d'une ferme urbaine à Bordeaux Belcier - Subvention de fonctionnement - Décision - Convention - Autorisation  
(2015-737)

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°41) Projets de voirie sur différents chantiers - Novembre 2015 - Confirmation de décision de faire - Approbation  
(2015-738)

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°42) Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et le lycée général et technologique Pape Clément - 1 rue Léo Lagrange 33600 Pessac, pour la réalisation d'un prototype de carte de comptage. Convention - Décision - Autorisation  
(2015-739)

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°43) Bordeaux - Enfouissement des réseaux électriques rue Jean Hameau - Convention de co-maîtrise d'ouvrage - Autorisation  
(2015-740)

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°44) Le Haillan - Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics - Adoption - Décision  
(2015-741)

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°45) Le Bouscat - Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics - Adoption - Décision  
(2015-742)

Unanimité

**Mme JACQUET**

(n°46) Exercice 2014 - Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des Syndicats mixtes dont Bordeaux Métropole est adhérente - SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Carbon Blanc et SIAEA (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement) de Saint Jean d'Illac - Martignas sur Jalle - Avis - Information  
(2015-743)

Unanimité

**Mme JACQUET**

(n°47) Accord de consortium 2016 - 2018 - Réseau MAGEST (Marel Gironde ESTuaire) - Réseau de surveillance automatisé de la qualité des eaux du système estuaire Garonne/Dordogne/Gironde - Décision - Autorisation de signature  
(2015-744)

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°48) Compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains : définition de l'intérêt métropolitain - Décisions  
(2015-745)

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°50) Bordeaux - Rénovation urbaine du quartier de l'Hôtel de ville Mériadeck - Mise en œuvre du cahier des charges de cession de terrain / Délégation de pouvoir au Président - Décision - Autorisation  
(2015-747)

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°51) Parempuyre - Secteur Fontanieu - Convention de Projet urbain partenarial (PUP) entre Bordeaux Métropole et Gironde Habitat - Autorisation  
(2015-748)

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°52) Le Bouscat - îlot témoin "Libération Centre-Ville" - Convention de Projet urbain partenarial (PUP) entre Bordeaux Métropole et l'office public Gironde Habitat - Autorisation  
(2015-749)

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°53) Règlement d'intervention en faveur de la Politique de la Ville Décision-Autorisation  
(2015-750)

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°55) PLH-ADIL 33Convention d'objectifs Bordeaux Métropole/ADIL33 - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole pour l'année 2015 - Décision - Autorisation  
(2015-752)

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°56) Concession d'aménagement du centre historique de Bordeaux - Déficit foncier - Subvention de Bordeaux Métropole - Autorisation - Décision  
(2015-753)

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°57) Place to B - Soutien à l'association Ecolo Info pour l'organisation d'un événement de sensibilisation sur le changement climatique à l'occasion de la COP21 - Décision - Subvention - Autorisation  
(2015-754)

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°58) Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable (REFEDD) - Soutien au programme d'actions dans le cadre de la conférence des parties (COP21) - Décision - Subvention - Autorisation  
(2015-755)

Unanimité

**M. ALCALA**

(n°60) Association Atelier D'éco solidaire - Attribution d'une subvention pour l'année 2015 - Décision-Autorisation  
(2015-757)

Unanimité

**M. ALCALA**

(n°61) Codev 2015-2017 - Fiche action c031190075 - Régie de quartier de Cenon - Ressourcerie - Attribution d'une subvention pour l'année 2015 - Décision - Autorisation  
(2015-758)

Unanimité

**M. ALCALA**

(n°62) Enlèvement et traitement des piles et accumulateurs usagés collectés dans les centres de recyclage - Contrat de reprise avec la société Corépile - Décision - Autorisation de signature  
(2015-759)

Unanimité

**M. ALCALA**

(n°63) Mise en œuvre du Plan d'amélioration de la collecte (PAC) suite à appel à projets - Convention Bordeaux Métropole/Eco-Emballages - Décision - Autorisation  
(2015-760)

Unanimité

**M. ALCALA**

(n°64) Marchés publics - Entretien préventif, réparation et lavage des mobiliers enterrés destinés à la collecte des déchets ménagers - Marché négocié - Lot 2 - Attribution  
(2015-761)

Unanimité

**M. HERITIE**

(n°65) Ville de Martignas-sur-Jalle - organisation du festival Kid's show les 11 et 12 septembre 2015 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation  
(2015-762)

Unanimité

**Mme KISS**

(n°66) Bruges - Parc intercommunal des Jalles - Semi-marathon des Jalles du dimanche 5 juillet 2015 - Subvention - Contrat de co-développement 2015-2017 - Décision - Convention - Autorisation  
(2015-763)

Unanimité

**M. TURBY**

(n°67) Rapport Inolia portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2014 - Décision - Autorisation  
(2015-764)

Unanimité

**M. TURBY**

(n°68) Services et démocratie numériques - Cap Sciences - Projet "Inmédiats" - Prorogation subvention 2014 au programme - Participation financière 2015 de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation  
(2015-765)

Unanimité

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°69) Chambre d'agriculture de la Gironde - Association interprofessionnelle régionale Bio Aquitaine (Arbio Aquitaine) - Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural d'Aquitaine (FRCIVAM) - Association Terre de liens Aquitaine (TDLA) - Décision - Convention - Autorisation  
(2015-766)

Affaire retirée

**Mme DE FRANÇOIS**

(n°70) Association Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification Multi Agri 33 "GEIQ Multi Agri 33" - Aide à la création et au développement du "GEIQ Multi Agri 33" - Subvention de fonctionnement - Décision - Convention - Autorisation  
(2015-766)

Unanimité

**M. SUBRENAT**

(n°72) Protection contre les inondations fluviomaritimes - Subvention d'investissement au Syndicat mixte du bassin versant Artigue-Maquelaine (SMBVAM) - Décision - Convention - Autorisation  
(2015-768)

**Unanimité**

Voilà, Monsieur le Président, pour les affaires regroupées.

**M. Alain ANZIANI** : Merci, Monsieur le Secrétaire, je mets au vote donc l'ensemble de ces dossiers regroupés, est-ce qu'il y a... Oui Monsieur GUICHARD ?

**M. Max GUICHARD** : Oui, c'est pour dire que 15, 18 et 20 des VEFA nous voterons contre et 25 « Mutualisation des services, convention de création de services communs », nous nous abstiendrons.

**M. Alain ANZIANI** : Merci, pas d'autres observations ? Les dossiers, sous ces réserves, sont adoptés. Nous pouvons poursuivre.

**AFFAIRES NON-REGROUPÉES**

**M. Christophe DUPRAT** : Alors Monsieur le Président, c'est votre délégation « Mise en œuvre de la métropolisation ». Je vous donne la parole.

**M. ANZIANI**

(n°1) Mutualisation des services - Guide pour une nouvelle gouvernance et signatures des contrats d'engagement - Décision - Autorisation  
(2015-697)

**M. Alain ANZIANI** présente le rapport.

**M. Alain ANZIANI** : Qui souhaite intervenir ? Monsieur GUICHARD, Monsieur PUJOL.

**M. Max GUICHARD** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Une évidence d'abord, cette délibération est le révélateur d'un processus d'une mutualisation qui continue d'être mené à marche forcée, vous l'avez dit à votre manière d'ailleurs, suivant un calendrier record imposé aux élus et aux agents. Il n'y aura, en effet, eu que huit mois entre le vote de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et son application totale pour les communes du cycle 1 au sein de Bordeaux Métropole. Une démarche volontariste comme vous l'écrivez, vous le dites vous-même, qui assume le risque de laisser de côté les agents du service public, qui laisse totalement de côté les usagers et le processus démocratique. C'est un fait. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se rapporter à la lecture de la délibération dans laquelle on cherchera en vain la référence au personnel des villes et de la Métropole. Tout un programme.

Pas étonnant dans ces conditions que vous n'ayez pas réussi une seule fois, au cours de ces huit mois, à recueillir l'approbation d'une seule organisation syndicale de cet établissement. Dans un processus démocratique normal, cela devrait conduire à se poser quelques questions.

Je sais Monsieur le Président - alors là je m'adressais Alain JUPPE, mais hélas, Alain pas grande différence, hélas - je sais Monsieur le Président que vous possédez des éléments qui montrent que 99,99% de nos agents ont accepté leur nouvelle affectation et que 100% de ceux qui iront travailler dans les bungalows du stade Alfred DANEY vous ont envoyé des cartes de remerciement. Ce n'est pas de la plaisanterie, c'est de l'humour noir de la vérité. Les agents ont bien compris qu'ils n'avait pas eu de choix que la pente vers laquelle on les mène et celle de la réduction de l'offre de service public avec notamment le non-replacement des départs en retraite et l'augmentation de leur temps de travail. C'est la logique même de cette loi MAPTAM qui entend d'abord répondre à l'injonction de réduction des dépenses publiques. Et là, vous allez toujours avoir des difficultés à me convaincre que le service public sera de même nature, voire même développé. Et je confirme pour ma part que la non-prise en compte de l'opinion des syndicats, la marche forcée de la mutualisation, comme la perspective de réduction du service public, sont aujourd'hui source de souffrances et de colères prégnantes dans nos services. J'en ai le témoignage tous les jours, mais comme disait Alain JUPPE, je ne suis qu'un adjoint. Cela n'augure rien de bon pour l'avenir de notre établissement et de ses objectifs ambitieux.

J'ai cependant noté, au fur et à mesure des réunions, les hésitations des uns et des autres. Au cours de discussions, les questionnements même chez un certain nombre de maires parce que pour nombre d'entre eux et je m'en félicite, la commune - comme c'est noté - doit rester un acteur de proximité incontournable. Nous avions également noté cette contradiction dans la construction du pacte financier et fiscal. Contradiction entre objectif de la loi MAPTAM et objectif de la proximité. Le guide de gouvernance et les contrats d'engagement sont empreints de cette contradiction et même si nous croyons que les chemins empruntés ne nous garantissent en rien une inflexion du processus, nous ne voulons pas nier les efforts faits pour conjuguer mutualisation et exigence de proximité. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons en poursuivant notre soutien aux agents et à leurs organisations syndicales, et en espérant que les élus ici et dans les communes se décideront à les entendre et à exprimer leur attachement à la démocratie de proximité. Merci.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PUJOL ?

**M. Patrick PUJOL** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Vous comprendrez que je ne puisse pas voter cette délibération. Vous connaissez ma position tout d'abord sur la métropolisation. Vous connaissez également ma position sur la mutualisation et surtout j'ai des gros doutes sur les économies annoncées dont nous mesurerons la réalité dans les mois et les années à venir. J'ai déjà également émis des doutes sur l'efficacité de la gouvernance mise en place et sur la réalité de l'efficacité, de la proximité et de la réactivité qui nous sont annoncées. Nous avons déjà de nombreux exemples de dysfonctionnement. À mon avis, ils ne vont faire qu'augmenter. Pourtant, je souhaite ici à tous, à tous les volontaires une excellente réussite dans cette mutualisation. Je ne m'opposerai pas à la signature des conventions puisque c'est ce qui nous est proposé, issues d'accords bilatéraux, mais je m'abstiendrais.

**M. Alain ANZIANI** : Merci Monsieur PUJOL. Monsieur COLOMBIER ?

**M. Jacques COLOMBIER** : Monsieur le Président de séance. Sous couvert d'amélioration des services aux populations, de mutualisation des moyens et des personnels, tout ceci afin d'être plus efficace, vous le rappeliez et de faire des économies, on nous a vendu ceci pour les régions qui deviennent de véritables mastodontes administratifs et qui éloignent les centres de décision du citoyen. Où est la proximité ? Évidemment pas dans ce domaine. Il en est de même pour les métropoles. On propose aux communes une liberté de choix du périmètre de mutualisation, c'est évidemment, à mon avis, une fausse liberté ; en fait, une obligation puisqu'après un laps de temps assez court, les communes qui refuseraient ou qui ne joueraient pas le jeu pourraient bénéficier de sanctions, d'amendes disons-le, c'était dans le texte. Donc pas d'économies, peu d'économies, bien entendu. le contribuable paiera l'addition, atteinte aux libertés communales, déresponsabilisation puisqu'on passe encore à un échelon supérieur, vous comprendrez que je voterai contre ce dossier.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur FLORIAN ?

**M. Nicolas FLORIAN** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, une intervention brève, car la ville de Bordeaux est très concernée par cette mutualisation puisque le maire de Bordeaux, par ailleurs Président de Bordeaux Métropole, a fait le choix de prendre à la carte toutes les options de mutualisation et l'adjoint aux ressources humaines que je suis, souhaite quand même apporter un témoignage par rapport à ce qui s'est passé avec les agents de la ville de Bordeaux.

Bien évidemment qu'il y avait des inquiétudes. Bien évidemment que les gens se sont posé des questions sur leur positionnement, leurs habitudes de travailler, en plus avec deux collectivités qui ont, j'allais dire, à un moment ou un autre, suivi des chemins parallèles, mais pas toujours concentrés sur les mêmes objectifs. C'est humain, c'est logique, mais je m'aperçois que, certes ça a été vite, mais qu'en allant vite, on a permis d'aller au fond des difficultés et de les régler. Et concernant la ville de Bordeaux, les agents, même si encore il y a un fond d'appréhension... on a aussi vu une nouvelle façon de travailler entre les agents. Et nous, à la ville de Bordeaux, on a connu ce prémissage de mutualisation en 2014 avec le CCAS (centre communal d'action sociale) - Nicolas BRUGÈRE peut en témoigner - où nous avons regroupé nos agents dans un même bâtiment, la Cité municipale et c'est aussi ça qui est retenu pour l'avenir de pouvoir se côtoyer entre acteurs du service public. Et je ne crois pas, contrairement à Max GUICHARD, qu'il y ait une dégradation à terme du service public. Bien au contraire, je crois même que ça va être un facteur de renforcement et du service public et de la proximité parce que les gens seront ensemble dans les mêmes bâtiments. Ils vont apprendre à se côtoyer.

Ça doit être aussi un facteur de rationalisation des décisions, de réactivité sur les décisions plutôt que d'avoir, sur certains dossiers, un échelon municipal, un échelon de direction territoriale et un échelon après de collectivité centrale à l'hôtel de communauté, là les gens sont ensemble et travailleront ensemble.

Alors bien sûr qu'il faut accompagner, mettre du liant dans tout ça, mais moi, je suis optimiste. Contrairement à ce que peut dire aussi Monsieur COLOMBIER, on n'est pas que sur une logique d'économies, mais bien sûr qu'il faut faire des économies. Bien sûr. Mais c'est aussi une logique d'un meilleur service public avec des gens qui sont plus près des dossiers et qui travaillent ensemble voilà.

Donc pour dire combien la ville de Bordeaux là-dessus est volontariste, qu'il y a eu des sujets sur la convergence, le temps de travail, le régime indemnitaire, mais tout ça a bien évolué. J'en profite pour dire combien on a travaillé de concert avec Alain DAVID. Les organisations syndicales bien sûr qu'elles sont dans leur rôle, mais on y a consacré du temps, on les a rencontrées, on a discuté. Moi je suis optimiste pour l'avenir sur ce dossier.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Madame FERREIRA ?

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci Monsieur le Président. Cette délibération est une sorte d'aboutissement de plusieurs mois de travail que je voudrais saluer de la part des services de la Métropole, aussi des services communaux qui ont également passé beaucoup de temps.

Je voudrais juste insister sur un point : forcément ça va être un gros changement, il faut que nous soyons tous très attentifs aux mots que nous employons pour ne pas créer de la confusion à ce qui va se passer dans les semaines à venir. Il ne s'agit pas directement de métropolisation, il s'agit bien ici de mutualisation et entre les deux, il y a une différence de taille. On ne parle pas de transfert de compétences, c'est la loi MAPTAM qui parle de transfert de compétences.

Là quand on parle mutualisation, on ne parle pas de transfert de compétences, on parle de la création de services communs. Et finalement, la grande nouveauté, elle est là, c'est cette création de services communs avec le poids des pôles territoriaux. Et ce qui fait que dans les différents contrats d'engagement que les communes du cycle 1 ont fait passer dans leurs Conseils municipaux, je crois qu'on retrouve quasiment systématiquement partout cette phrase ou du moins cette même idée, « *La commune est la porte d'entrée et la commune reste également la porte de sortie dans les relations avec les usagers* ». Les services communs qui sont créés servent à instruire les dossiers que l'on demande de porter par rapport aux demandes des usagers, mais la commande politique doit rester à la commune.

Une fois de plus, c'est là notre défi. Alors est-ce que ça va fonctionner ? Moi je ne sais pas prédire l'avenir. En tout cas, je crois qu'on s'est donné les moyens de faire en sorte que cela fonctionne. On s'est donné les moyens de faire en sorte qu'il y ait des bilans intermédiaires pour éventuellement améliorer le fonctionnement s'il a besoin de l'être. Le changement, il est pour les agents des services, mais il est également pour les élus communaux avec cette conférence des territoires dont parlait Alain ANZIANI.

Enfin, qu'il y ait une inquiétude de la part des organisations syndicales, sur tout changement c'est quelque chose qui est tout à fait normal. Je voudrais juste quand même rappeler qu'il y a les organisations syndicales de la Métropole que je salue et que je respecte, mais qu'il y a également les organisations syndicales d'un certain nombre de communes et que, dans beaucoup de communes du cycle 1, les organisations syndicales se sont montrées favorables à ce phénomène de mutualisation.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DUPRAT ?

**M. Christophe DUPRAT** : Je voudrais aussi dire que cette mutualisation dont on arrive... aujourd'hui, elle est en application - c'est le 1<sup>er</sup> janvier, c'est-à-dire c'est demain - a permis à nos services communaux et à nos services de Bordeaux Métropole

de travailler ensemble. Ça faisait longtemps qu'on avait des réunions ensemble. Ça faisait longtemps qu'on se croisait, mais souvent chacun travaillait dans son côté et arrivait avec ses idées. Aujourd'hui, on a travaillé ensemble pour pouvoir élaborer ce schéma de mutualisation dont je rappelle, contrairement à ce que dit Monsieur COLOMBIER, que chacun y va à sa vitesse. Il y a les enthousiastes. Il y a les prudents. Il y a les raisonnables et chacun le fait comme il le sent parce que les territoires de notre Métropole sont tous différents. Je l'ai toujours dit ici. Les spécificités communales existent même à l'intérieur d'une Métropole.

Ce qui doit nous rassurer aussi c'est que la porte d'entrée, la proximité, ça reste la commune bien évidemment. Ce n'est pas dans le pôle territorial qu'il y aura un accueil des populations. D'abord parce que ce sera difficile d'accueillir tout le monde. Ça continue à être la commune et on vient nous voir pour tout un tas de choses et ça restera.

En ce qui concerne les économies, j'ai envie de dire, elles ne nous ont jamais été promises pour demain matin. Elles nous ont été promises pour après-demain. Parce qu'il faut que tout ça s'organise parce que ça va être compliqué, ça va être difficile. Nous allons avoir des changements d'habitudes. Ça va nous obliger à prendre quelquefois un peu plus de temps, ça va nous obliger à nous organiser un peu différemment, mais quand on regarde sur trois ou quatre années, ce que chaque commune a dû faire, on s'aperçoit qu'au bout de quatre ans, grâce au fameux GVT (glissement vieillissement technicité), eh bien on s'y retrouve. Et je crois que toutes les communes ont fait leurs propres calculs, au bout de quatre ans, le GVT devient positif pour les communes et ça permet d'élaborer déjà les premières économies. Mais j'ai envie de dire qu'on est face à ce fameux défi et ma conclusion sera, comme je l'ai souvent dit ici à cette tribune, que les communes continuent de faire de la proximité, qu'elles continuent à être auprès des habitants et que notre établissement public, ici, fasse tout ce qui concerne les grands travaux, tous les grands projets, toute la mutualisation, et nous serons dans ce fameux couple communes - intercommunalité qui nous fera prendre le virage de l'avenir et je suis persuadé qu'on le fait, chacun d'entre nous pour nos habitants de nos communes.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur TURBY ?

**M. Alain TURBY** : Oui Monsieur le Président, mes Chers Collègues, le Conseil municipal de Carbon-Blanc a voté le schéma de mutualisation et a pris, suite à cette décision, le chemin de l'arrêt du processus de métropolisation, c'est-à-dire qu'il le fait, mais il le fait *a minima*. Il le fait *a minima* pourquoi ? Parce que mon collègue DUPRAT disait, il y a un instant, il a raison, nous sommes 28 territoires, 28 territoires différents avec des sensibilités différentes et ce que je sais, c'est que sur mon territoire, je suis maire d'une population de 7200 habitants qui pèse donc 1% dans l'ensemble métropolitain. Il y a donc chez moi - en tout cas, chez moi c'est comme ça que ça se passe et je pense que pour pas mal de mes collègues c'est pareil – le maire, c'est souvent le couteau suisse de la politique locale. C'est-à-dire qu'il est là pour résoudre un certain nombre de problèmes.

En l'état actuel des choses, j'ai conscience de ce que je peux faire et je ne sais vraiment pas si l'herbe est plus verte ailleurs. Et aujourd'hui, je veux me laisser le temps de la réflexion. Je veux me laisser le temps de la réflexion parce que je ne suis pas certain qu'on va y gagner en efficacité qu'elle soit financière ou qu'elle soit de productivité, et là je pèse mes mots. Je reste convaincu de quelque chose, c'est qu'il faut aller vers une démarche de rationalisation, mais d'ores et déjà je pose un premier

problème, c'est que dans cette démarche, typiquement, je regrette que nous n'ayons pas été plus associés au processus de décision puisque, quelque part, nous n'avons pas été membres de certaines commissions qui ont pris acte de certaines orientations. C'est vrai que c'est difficile de siéger dans toutes les commissions quand on est un élu sur 105, et bien forcément c'est compliqué d'être présent partout, et c'est compliqué d'être mobilisé partout, mais on est là sur un enjeu majeur qui concerne l'ensemble de nos territoires.

Pour ces différentes raisons et parce que je ne veux pas non plus m'opposer, comme Christophe DUPRAT l'a dit, à toutes ces sensibilités, je me contenterai juste de m'abstenir pour ce vote.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CAZABONNE ?

**M. Alain CAZABONNE** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, d'abord une réflexion d'ordre général, j'étais comme Patrick PUJOL hostile à la métropolisation. J'avais, ici, expliqué à X reprises que j'estimais que la Communauté urbaine avait réalisé tous les grands équipements et je ne voyais pas ce qu'elle ne pourrait pas faire ou continuer à faire, à condition qu'on puisse aménager les compétences qu'elle exerce.

La loi est passée par là. On nous impose une Métropole. Dont acte. Il faut aussi s'engager dans ce qui est défini par la loi.

Sur la mutualisation, je suis raisonnablement volontariste. Qu'est-ce que cela veut dire ? Ça veut dire que je ne suis pas du tout hostile à une mutualisation sur le principe. Ou bien cette mutualisation apporte de l'efficacité, maintient la proximité et amène des économies, et qui pourrait être contre ?. Je ne suis pas, aujourd'hui, persuadé de la réactivité et de la proximité. J'ai eu l'occasion d'avoir quelques différends avec les services métropolitains, sur des réactivités et je ne suis pas persuadé, aujourd'hui, que ce soit la formule de la rapidité. L'économie, c'est possible. Je rappelle que la Cour des Comptes a fait une étude remontant sur 10 ans sur les lieux où s'est exercée une mutualisation, elle a constaté que, pendant ces dix premières années, ça a surtout été des dépenses en plus. Et que naturellement à terme, avec les départs à la retraite, on arriverait sûrement à des économies. Je dis, comme on dit en français « *Wait and see* » On va attendre et voir. J'ai fait étudier par mes services, des services qui pourraient être mutualisés, mais avec un critère absolument formel, c'était qu'on maintienne la réactivité et que, naturellement, ça n'entraîne pas des surcoûts pour les villes si elles devaient mutualiser.

En conclusion, je ne vais pas, moi, voter contre parce qu'on est quand même – et j'en remercie le Président - sur une forme de volontariat et qu'on peut, chaque année, suivant les circonstances, évoluer ou mutualiser certains services.

Ce que je regrette profondément par contre, comme Patrick PUJOL, c'est la sanction qu'il pourrait y avoir pour ceux qui ne mutualiseraient pas. Parce qu'ou bien le système est intéressant, et il n'y a pas besoin de sanction pour que les communes adhèrent. Et s'il n'est pas intéressant, ça ressemblerait à une forme obligatoire de les pousser à adhérer, sinon on serait puni. Voilà le seul point que je regrette. Pour le reste, je le répète, je suis en train de faire étudier la mutualisation éventuelle de certains services parce que je ne suis pas, sur le principe, contre. C'est pour ça que je voterai la délibération.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DAVID ?

**M. Alain DAVID** : Merci. Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je respecte... enfin d'emblée, je vous dis que je respecte bien et totalement ceux qui ont décidé de mutualiser.

Ce préalable étant fixé, je vous indiquerai que la commune de Cenon est relativement réticente, même très réticente. En effet, nous avons voté la mutualisation, mais avec des remarques et des réserves quant à notre propre participation à la mutualisation. En effet, je ne voudrais pas que cette mutualisation devienne à terme un transfert de compétences, voire une délégation de compétences. Je ne voudrais pas qu'en 2020, au gré de demandes fortes qui ont été effectuées par un certain nombre de personnes, l'élection du Président de la Métropole s'effectue au suffrage universel, ce qui voudrait dire que, à très court terme, nos communes disparaîtraient au profit d'arrondissements de la Métropole et j'oserais dire de la ville de Bordeaux qui est, disons-le, le grand bénéficiaire de cette mutualisation.

Aujourd'hui pour ne pas devenir un arrondissement de cette Métropole, nous envisageons de demeurer et de conserver le fonctionnement de nos services en l'état. Je redoute, comme mes collègues qui ne vont pas mutualiser, d'être obligé de négocier avec le club des mutualisés, car immanquablement, il va se créer au sein de la Métropole un esprit des mutualisés. Et je redoute d'être obligé, chaque fois que nous aurons besoin des services de la Métropole, de négocier.

Mes Chers Collègues, je vois avancer le bateau. Je vois, petit à petit, se constituer cette mutualisation et, dans un premier temps, ce groupe des quinze qui évolue d'une manière relativement isolée. C'est normal puisqu'il y a des négociations qui s'effectuent entre eux. Il faudrait que dans les compétences que possède la Métropole avant la mutualisation, il faudrait que ces compétences soient exercées comme avant. C'est-à-dire sans que nous soyons obligés nous-mêmes et en toute indépendance pour le fonctionnement de nos collectivités dans l'exercice de nos propres compétences. Et ça, je le redoute. Je ne vois pas comment on peut obtenir plus de proximité en éloignant les services, en les mettant dans des pôles qui vont être en fait plus éloignés que nos propres services aujourd'hui. Je ne comprends pas cette notion de proximité en éloignant les services. C'est une façon de voir. Et d'autre part, je redoute également la difficulté que rencontrera la Métropole pour mettre en place réellement un service de proximité efficace. Avec tout ça, je m'abstiendrai par rapport au sujet qui nous préoccupe.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Madame LAURENCE-VERSEPUY ?

**Mme Agnès LAURENCE-VERSEPUY** : Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais également remercier le travail qui a été fait par les services que ce soit de Bordeaux Métropole, mais également dans toutes les communes parce qu'on parle beaucoup des agents de Bordeaux Métropole, mais peu des agents des plus petites communes qui mutualisent. Moi, je fais partie des enthousiastes et on fait partie du premier cycle au Taillan-Médoc et je voulais dire que pour des communes comme la nôtre, c'est aussi une opportunité pour accéder à des compétences que nous n'avons pas aujourd'hui le moyen de nous payer. Et en ce qui concerne les services, nous avons eu au Comité technique l'unanimité parce qu'un vrai dialogue a eu lieu.

Ensuite, pour les différentes inquiétudes qu'il peut y avoir, pour avoir travaillé maintenant depuis plus d'un an, je vous engage vivement à prendre connaissance des contrats d'engagement et de la convention de services communs, des documents et des contrats qui sont établis entre Bordeaux Métropole et les communes qui sont très précis, qui vont très loin dans l'analyse et qui précisent bien le pouvoir de décision que garde la commune, où la notion de proximité est très largement abordée. Il a été évidemment proposé que les communes du cycle 1 puissent faire un état d'avancement et un retour d'expérience dans les mois qui suivront. Merci.

**M. Alain ANZIANI** : Trois demandes de parole. Pour l'instant, Madame TERRAZA, Monsieur HURMIC et Monsieur PUYOBRAU. Madame TERRAZA ?

**Mme Brigitte TERRAZA** : Oui, Monsieur le Président, j'ai une intervention qui va exactement dans le sens de ce que vient dire Agnès VERSEPUY, c'est-à-dire que d'abord c'est l'aboutissement d'un énorme travail qui a eu lieu toute l'année 2015 et moi aussi je remercie les services, les services de la Métropole, les services de ma commune parce que ça a été un très très gros travail. Un très gros travail parce que ce n'est pas un chèque en blanc qu'on fait à la Métropole en mutualisant. On est des gens responsables et moi, dans le Conseil municipal de Bruges, les élus à l'unanimité, toutes tendances confondues, ont été résolument vers cette mutualisation parce qu'on pense que c'est un bien, que ça va effectivement apporter un plus pour nos habitants. Ce n'est pas un chèque en blanc parce qu'il y a les contrats d'engagement et je crois que le directeur général des services peut témoigner que, pour chaque commune, il y a eu des négociations très approfondies que ça n'a pas été simple souvent, mais que pour nous c'était la garantie que le service était maintenu voire même à terme après amélioré, comme vient le dire aussi Agnès VERSEPUY. Moi, je n'ai pas de souci là-dessus. Les salariés de la commune de Bruges l'ont très bien compris, ils ont été associés dès le début de ce processus, c'est la raison pour laquelle aussi, nous avons eu un avis unanime favorable du Comité technique, tous syndicats confondus et représentants du groupe majoritaire et de l'opposition également.

Aujourd'hui, nous considérons qu'on a posé un socle. Bien sûr nous avons anticipé au maximum, mais il y aura des bugs, je rejoins en cela Alain ANZIANI, des petits j'espère et nous allons commencer à partir de janvier à continuer à co-construire cette nouvelle organisation. Elle devra certainement, sur au moins les limites, être adaptée, s'améliorer en permanence, c'est l'objet même d'une grande réorganisation comme cela, mais nous nous sommes confiants et je voulais témoigner de cela parce que j'entends des choses qui me surprennent beaucoup ce matin.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur HURMIC ?

**M. Pierre HURMIC** : Juste deux mots de commentaire par rapport à l'intervention d'Alain DAVID d'abord pour lui dire qu'elle a le mérite de la lucidité et de la franchise. Ses remarques et ses réserves venant du Vice-président chargé des ressources humaines, je pense que cela ternit un peu les exploits attendus de cette mutualisation, en raison des réserves que vous avez formulées et Dieu sait que vous devez être un pivot essentiel de cette future mutualisation.

Deuxième remarque, je comprends les craintes qu'il a exprimées sur le compromis entre l'efficacité des politiques recherchée et la proximité à laquelle Monsieur CAZABONNE faisait également allusion. C'est vrai en cherchant plus d'efficacité, on

peut ternir, on peut compromettre un peu la proximité. Je pense que c'est tout le challenge de cette mutualisation, de conjuguer harmonieusement efficacité et proximité. Cela n'est pas facile, je pense que notre établissement aura des efforts à faire pour privilégier la proximité, mais je pense que cela n'est pas un challenge impossible.

Troisième observation, en droite ligne de ce que vient de dire aussi Alain DAVID, je pense qu'on peut, dans les années qui viennent, craindre une mutualisation à 2 vitesses. Un club - vous l'avez qualifié ainsi, je reprends votre expression qui me paraît pertinente - un club des métropolisés, un club privilégié des métropolisés, j'ai envie d'ajouter et puis les autres, ceux qui auront été frileux, ceux qui auront été réticents, ceux qui n'auront pas voulu prendre le train en marche et qui risquent de se retrouver de fait marginalisés des politiques de notre établissement.

Dernière observation, et là je suis en désaccord, mais total avec les observations d'Alain DAVID, mais que je sais partagées par un certain nombre de nos collègues dans cette enceinte, c'est l'élection au suffrage universel des futurs élus des métropoles. Comment pouvez-vous accepter que notre établissement soit de plus en plus doté de pouvoirs, de compétences, de pouvoirs mutualisés et continuer à fonctionner comme il fonctionnait initialement en 1968, c'est-à-dire d'une démocratie totalement indirecte, j'ai envie de dire « partiellement irresponsable » dans la mesure où elle ne constitue jamais l'enjeu principal des élections municipales. Moi j'ai des réflexes qui me paraissent peut-être un peu primaires ou que j'ai envie de qualifier aussi tout simplement de républicains. Là où est le pouvoir, là où sont les compétences, là doit être la démocratie. Vous ne pouvez pas accepter de dépouiller progressivement vos communes de pouvoirs, de les transférer à un établissement démocratiquement totalement irresponsable en disant « *Il faut qu'on continue à échapper à l'élection au suffrage universel direct des métropoles* ». Cela me paraît être un paradoxe. Nous au moins, notre groupe, nous sommes parfaitement cohérents sur ce terrain-là, nous continuerons à nous battre pour obtenir du législateur l'élection au suffrage universel des élus de la Métropole. Je le redis une dernière fois et c'est ma conclusion : là où est le pouvoir, là où sont les compétences, là doit être la démocratie.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PUYOBRAU

**M. Jean-Jacques PUYOBRAU** : Monsieur le Président. Merci. Je voudrais à mon tour m'associer aux remerciements qui ont été prodigués à l'égard des services métropolitains et à l'égard, bien entendu, des services communaux qui ont travaillé d'arrache-pied au cours de ces derniers mois à la construction de ce transfert... de ce qui n'est pas un transfert de compétences, mais qui est une mutualisation. Je crois qu'il nous faut faire ici cet exercice qu'a commencé à faire Madame FERREIRA dans son intervention, la différence entre « transfert de compétences » et « mutualisation ». La mutualisation, c'est se mettre ensemble pour réaliser à court ou moyen terme des économies d'échelle. Il ne s'agit donc en aucun cas d'un transfert de compétences qui permettrait au maire de déléguer à un tiers le pouvoir qui est le sien sur sa commune, le pouvoir que détient le Conseil municipal. Je crois qu'il faut savoir faire cette différence. Je pense qu'il n'y a pas d'un côté les bons et d'un côté les mauvais. Ça a été dit par divers intervenants, chacun en fonction de la réalité de son territoire communal a fait le choix de mutualiser tel ou tel service. De quels services s'agit-il ? Il s'agit essentiellement de services support, de services qui n'ont pas de lien direct avec la population. Il me semble, à cet égard, que la notion de proximité de services de proximité ne doit pas être altérée dans le cadre des communes qui ont fait le choix de la mutualisation de services RH (ressources humaines) de services DSI (direction

système informatique) etc. Je crois qu'il faut, là aussi, savoir raison garder. Je pense que chacun, en son âme et conscience, a fait le choix qu'il lui semblait le plus approprié pour sa commune. Madame TERRAZA l'a signalé - pas elle simplement, d'autres aussi - il nous faudra être très vigilants, il nous faudra procéder à des réglages au cours de l'année à venir, voire au-delà, car l'affaire comme nous en sommes les un et les autres persuadés, n'est pas simple. Je crois qu'il faudra que nous soyons vigilants et que nous soyons surtout très au fait du rôle qui est celui du maire dans le cadre des contrats d'engagement qui ont été négociés et qui lui laissent toute latitude ainsi qu'à ses délégataires pour actionner, si je puis me permettre cette expression, les services de la Métropole qui sont au service des maires, qui sont au service des adjoints, qui sont au service des Conseils municipaux et qui sont par définition et par essence au service de nos concitoyens.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur COLOMBIER souhaite, de nouveau, la parole.

**M. Jacques COLOMBIER** : Très rapidement, Monsieur le Président. À écouter un certain nombre de nos collègues, je constate que, pour une fois, je ne suis pas si isolé que ça et, de la part de maires qui connaissent évidemment le fonctionnement de leur commune et d'horizons très divers et bien souvent opposés au mieux.

Moi, je voudrais souligner des incohérences. C'est quand même curieux, on nous parle de volontariat, mais en fin de compte, c'est un volontariat obligatoire. Vous êtes, pour un grand nombre ou un certain nombre d'entre vous, des volontaires obligés puisque sanction il y aura. Il faut appeler un chat à un chat, une sanction une sanction. Et ce qui montre non seulement... ce qui est choquant, mais incohérent quand on nous explique en effet - un de nos collègues l'a dit - que la proximité sera renforcée en éloignant les services de proximité vis-à-vis de la population. Je ne fais aucun procès d'intention, mais là, mes Chers Collègues, réfléchissez un peu, on tourne le dos au bon sens et je pense surtout qu'on tourne le dos à la démocratie de proximité. C'est cela qui est une inquiétude partagée par un certain nombre d'entre vous et j'ai même entendu que l'on pouvait débouiller, en effet, nos communes de leurs pouvoirs. Je crois que c'est une évidence là encore, ce qui renforce mon vote négatif, car mes craintes me semblent vraiment justifiées gravement. Merci.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Alors, ont demandé la parole, Monsieur TURON, Monsieur MANGON, Monsieur RAYNAL et Monsieur TOUZEAU.

**M. Jean-Pierre TURON** : Simplement, moi je partage bien les réserves d'Alain DAVID ou d'autres qui les ont exprimées, cependant je voterai quand même favorablement. Mais je demande à ce que, justement, on évite qu'il y ait deux camps qui progressivement se mettent en place et que, dans le cheminement qui est lancé, il y ait une prise en compte maximum des réserves qui sont émises sachant que le mot « sanctions »... il faudra éviter qu'elles apparaissent pour ceux qui ont parfaitement les raisons de ne pas accepter parce que ça, c'est inacceptable. Et que d'autre part, sur le rôle véritable de la commune, on doit veiller avec vigilance... Maintenant d'après ce que j'ai entendu du Président de la République, il semble que la commune soit amenée à jouer un rôle et les maires un rôle important au niveau local dans les circonstances actuelles. Il ne faudrait pas que ce soit simplement dans les circonstances actuelles et qu'on s'en rappelle en effet par rapport aux dotations, par exemple, ce qu'est véritablement la commune et son rôle.

**M. Jacques MANGON** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, quelques mots qui serviront d'explication de vote parce que je vais voter « Oui » à cette délibération, mais je ne voudrais pas que mon « Oui » soit mal interprété. Je vote « Oui » à cette délibération parce que d'abord j'ai apprécié la façon dont Alain JUPPÉ a choisi la méthode qu'il a mise en œuvre pour construire un mécanisme qui soit basé sur le volontariat et, je dirais, le respect du choix des communes et je trouve qu'à ce simple titre, on peut accompagner cette démarche qui est, pour l'instant, une démarche respectueuse, totalement respectueuse du choix des communes.

Pour autant, je ne voudrais pas que quand on relira nos votes, dans quelques années, on puisse mal comprendre ce vote « oui » ou globaliser ce vote « oui » parce que je pense que dans l'attitude de beaucoup de nos collègues, de mes collègues ici qui voteront « oui », il y aura des idées différentes de ce qui va se passer.

Je vous livre simplement la mienne. Ce vote « oui » pour autant ne veut pas dire que je suis en accord avec une vision dogmatique et technocratique qui considérerait que la commune ancienne est une incongruité par les temps qui courrent, inefficace, qu'il faut remplacer plus ou moins officiellement, plus ou moins clandestinement. En gros, moi je ne suis pas pour la mairie d'arrondissement, je suis même hostile à la mairie d'arrondissement, je suis pour la mairie tout court, je crois que c'est la mairie tout court, celle qui à la fois représente les citoyens dans le symbolique, mais qui les défend aussi dans la pratique, qui interprète la proximité et aussi l'originalité de l'initiative qui est la bonne version de ce qu'attendent nos concitoyens surtout par les temps qui courrent.

Je ne crois pas du tout à la mairie d'arrondissement, et je ne voudrais pas que... j'entends bien un certain nombre de gens qui présentent ça comme inéluctable et je ne voudrais pas qu'on interprète mon vote comme un accord avec ça, je me battrais si on devait aller vers là, contre cette vision qui ne me paraît pas pertinente.

Je ne suis pas non plus favorable aux craintes... et je comprends certaines des craintes qui ont été exprimées par Alain DAVID, mais l'expression de « craintes », c'est parfois fait pour conjurer les choses qu'on ne veut pas voir venir. Il ne faudrait pas qu'il y ait, dans quelques années, un mouvement de notre établissement pour amener des contraintes financières envers ceux qui n'auraient pas choisi d'aller totalement ou suffisamment loin dans la mutualisation. Il faut que ça reste un mouvement volontaire et consenti librement. Enfin, je crois que notre démarche devra faire la preuve de son efficacité en termes objectifs. Si nous faisons ça, ce n'est pas simplement par souci de mouvement, évolution de gouvernance, mais c'est pour trouver des économies d'échelle, des contributions positives et volontaires à l'action efficace de la puissance publique vis-à-vis de nos concitoyens, et, ça, nous devons faire la preuve. Et rien n'est garanti dans notre démarche, c'est ce que nous en ferons qui fera le résultat. Il faut que nous fassions la preuve, d'ici quelques années, que la démarche entreprise est une démarche qui, sur le plan de l'efficacité financière, produit des résultats. Et on ne pourra pas attendre dix ans pour voir ça, il faut que d'ici quatre ou cinq ans, nous ayons des perspectives, ça nous amènera les un et les autres à changer un certain nombre de nos comportements. Merci mes Chers Collègues.

**M. Alain ANZIANI** : Merci

**M. Franck RAYNAL** : Merci Monsieur le Président, tout d'abord moi je tiens également à saluer le travail extrêmement important et productif et fructueux qui a été celui à la fois des services métropolitains et des services pour ce qui me concerne de la

commune de Pessac. Il y a eu un travail permanent, dans un souci de dialogue et de compromis, et ça, c'est quelque chose aussi qui nous permet de voir non pas cette démarche comme une démarche à marche forcée, mais une démarche volontaire et favorable.

Déjà dans ce qui s'est passé depuis maintenant un an, je peux voir des serments d'espoir dans l'avenir parce qu'on voit comment on pourra fonctionner à l'avenir au vu de la manière dont on a fonctionné dans cette préparation.

Vous l'avez compris, la ville de Pessac est volontaire dans ce premier cycle de mutualisation, c'est un enthousiasme, mais surtout c'est une volonté qui a été construite, qui a été réfléchie, ce n'est pas un enthousiasme je dirais une foi, c'est quelque chose qui tient à la raison et qui tient au fait que je ne pense pas - du moins il faut s'en assurer - que nous transférerons le pouvoir de cette manière-là, mais en revanche nous constituerons, j'en suis convaincu, un certain nombre de marges de manœuvre qui tendent, aujourd'hui, à s'amenuiser au niveau de nos communes.

C'est vrai qu'il nous faut veiller pour que cela fonctionne à respecter un certain nombre de principes, un certain nombre de contraintes qu'il nous faut lever. La première, c'est évidemment que pour l'usager, ce soit transparent. Qu'il n'y ait pas de difficultés supplémentaires pour le citoyen usager. Et ça, ça passe par cette proximité qu'il nous faut préserver et il y a un certain nombre d'aménagements qui ont pu être apportés dans les discussions dont je parlais, tout à l'heure, notamment en termes de pôle d'accueil qui peuvent d'ailleurs parfois se situer encore au niveau des hôtels de ville, de manière à ne pas compliquer la tâche pour les citoyens. Ça, c'est un premier élément de réponse et qui peut, justement, aussi venir rassurer ceux qui s'inquiéteraient du fait que la direction territoriale (DT) ou le pôle territorial ne se situe pas sur le territoire de sa commune.

Deuxième élément, c'est vrai que c'est un défi organisationnel, mais je pense que nous sommes bien armés pour pouvoir y répondre, un défi organisationnel par rapport à l'existant. On dit qu'on va compliquer ou on va éloigner, mais on va aussi sans doute, en tout cas c'est le pari, on va simplifier, on va éviter des doublons qui, aujourd'hui, existent entre les communes et la Métropole. On va faire en sorte qu'il y ait une plus grande proximité parce que les services mutualisés appartiendront à une seule entité qui est la Métropole, même si l'autorité fonctionnelle provient du politique et de la municipalité. Et ça, c'est important parce qu'on ne transfère pas le pouvoir. C'est véritablement quelque chose à laquelle nous sommes très attachés parce que la légitimité procède de l'élection municipale. Et ça, on y est très attaché et je partage les propos qui ont pu être tenus auparavant sur le fait qu'il n'y a pas de transfert à ce niveau-là dans la mutualisation, de pouvoirs à la Métropole, il y a une modalité de gestion qui est différente et qui est mutualisée.

Et puis, il ne faut pas - même si beaucoup a été fait - il est vrai qu'il va y avoir un certain nombre d'ajustements à réaliser ; des ajustements qui se font au quotidien. Lorsque j'ai présenté le schéma et le contrat d'engagement en Conseil municipal à Pessac, je n'ai pas caché le fait qu'on aurait sans doute à prendre de nouvelles délibérations pour ajuster, le montant de la compensation financière, pour ajuster peut-être quelques ETP (équivalents temps plein), quelques postes qui seraient à transférer, enfin mutualiser ou qui ne le seraient pas. Ça ne veut pas dire que ça n'est pas préparé, ça veut tout simplement dire que ça vit. Ça veut dire qu'on est dans le souci d'une adaptation permanente et c'est une des conditions du service public. C'est une condition essentielle du service public, celle de s'adapter et de s'adapter continuellement et ça ne veut pas dire qu'on n'aura pas été bons, ça veut simplement dire que c'est un organisme vivant.

Je reprendrai les derniers termes de Jacques MANGON qui disait « *Il nous faut faire la démonstration que cela marche. La démonstration que c'est efficace, c'est efficient, que c'est efficace pour un moindre coût* » et j'assume parfaitement, pour ce qui concerne Pessac, le fait d'avoir été dans les premiers ou d'être dans les premiers dans ce premier cycle et je pense que... enfin en tout cas, c'est mon espoir que nous réussirons, c'est ma conviction, mais c'est également un espoir - que nous réussirons et que, par cet exemple réussi, nous saurons entraîner ceux qui peuvent émettre des réserves que je comprends parfaitement par ailleurs, mais que je ne partage pas à ce stade et que j'espère lever par l'exemple que nous aurons montré.

**M. Alain ANZIANI** : Merci

**M. Jean TOUZEAU** : Oui, Monsieur le Président, juste quelques mots au nom de la ville de Lormont, mais plus globalement pour essayer d'apporter une approche pragmatique, réaliste, tout en soulignant tout d'abord que ce dossier qui, je voudrais m'en féliciter, comme ça vient d'être fait est aujourd'hui un arrêt sur image d'un énorme travail qui a été fait et partagé à la fois au niveau des élus ayant les responsabilités, mais également des services communaux et des services communautaires.

C'est un « oui » qui s'inscrit dans un cadre légal, la loi, avec l'esprit de la loi. Je rappelle que nous sommes un établissement public de coopération intercommunale avec une légitimité qui est une légitimité des maires et communale et qu'il en sera ainsi jusqu'en 2020. Et qu'il y a, à la fois, à prendre en compte le fait métropolitain qui est une réalité, cette règle de subsidiarité qui nous fait travailler sur le plus apporté par la Métropole, aujourd'hui, qui est une nouvelle réalité. Et puis la prise en compte de la nécessité de conforter l'échelon communal dans la proximité. C'est une volonté que nous avons et qui se décline, je crois, dans nos politiques. J'évoquerai l'habitat, la politique de la ville, on a trouvé des solutions permettant de prendre en compte le fait métropolitain et l'échelon communal.

Deuxième remarque, c'est le plus que nous pouvons apporter à l'usager, avec nos propres services et puis aussi des régularisations, je le rappelle, de compétences, sur des compétences qui étaient exercées à des niveaux où nous ne prenions pas en compte, depuis des années, la loi. Je pense que ce qui se dessine, aujourd'hui, qui se met en place, respecte la loi et l'esprit de la loi et cette volonté de proximité. Du reste, au cours des mandats précédents, j'avais cru comprendre que nous étions très préoccupés par certaines formes de centralisation, ici, de la Communauté urbaine. Et que les directions territoriales qui ont été mises en place avaient cette volonté de déconcentrer voire décentraliser ainsi une Communauté urbaine trop centralisée. Je pense que ce qui va se développer dans les directions territoriales avec cette proximité peut, en respectant la loi et l'esprit de la loi, nous permettre d'apporter un plus à l'usager avec une clarification également des compétences exercées par les uns et par les autres et en respectant la légitimité communale.

Il faudra que la Métropole fasse des efforts sur ces directions territoriales qui vont symboliser, dans l'avenir, la proximité et, pour les conforter et faire en sorte que ce qui a été entrepris et qui s'inscrit dans le sens de l'histoire peut, me semble-t-il, être placé sous le sceau de la réussite et c'est pour ça que nous voterons « oui » en ce qui concerne de Lormont dans cet esprit-là.

**M. Alain ANZIANI** : Merci.

**M. Michel VERNEJOU** : Monsieur le Président, la ville de Martignas a, elle, fait le choix de la mutualisation, mais il me semble que dans cette mutualisation, il y a un choix à la carte qui est proposé avec trois cycles. Et nous, nous avons beaucoup réfléchi et nous choisissons le cycle 3 par l'achat de prestations, ça n'a pas été souvent évoqué, je l'avais dit en commission, l'achat de prestations que nous ne sommes pas en capacité de réaliser actuellement. C'est vrai que l'angle d'attaque et la difficulté majeure que nous allons tous rencontrer, c'est le problème dû à l'autorité hiérarchique, l'autorité fonctionnelle. Je m'en suis fait l'écho, hier, en Bureau, nous devrons être vigilants. Le Président JUPPE a répondu très clairement, ce sont les élus qui décident. Très bien j'entends. Pour nous, sur la réactivité, sur la proximité avec les habitants, je pense quand même que le Maire, son équipe municipale, ses services restent le meilleur rempart pour réaliser le travail que nous devons en direction de nos habitants.

**M. Alain ANZIANI** : Merci juste quelques mots avant de passer au vote par rapport à tout ce qui vient d'être entendu.

D'abord, je voudrais remercier les uns et les autres de la qualité de leurs propos. Je remercie bien entendu aussi, au nom du Président et en mon nom personnel, l'ensemble des services qui ont beaucoup travaillé pendant tous ces mois. Je note une satisfaction plutôt globale sur le modèle choisi de faire une Métropole qui soit une Métropole déconcentrée. Ça a été dit et redit, mais je crois qu'il faut le souligner.

Je note également une interrogation que nous partageons tous sur la réactivité : est-ce que nous saurons faire face à la réactivité ? J'ai envie de répondre « *C'est à nous d'y veiller* ». Ne faisons pas comme si ceux qui décident ne sont pas ceux qui sont présents aujourd'hui, c'est nous et d'ailleurs on l'a toujours fait et ça a été dit tout à l'heure. Je voudrais le dire à la personne qui a fait l'observation, Monsieur TURBY : toutes les décisions, ce n'est pas un Comité de pilotage qui les a adoptées. Le Comité de pilotage prévoit, prépare, ensuite ça vient au Bureau où figurent tous les maires, et ensuite après au Conseil de la Métropole. Ce sont des décisions largement partagées. Je voudrais ajouter aussi que nous avons conscience de l'inquiétude du personnel. Elle ne nous a pas échappé, mais après on diverge sur les moyens d'y faire face. Moi il m'a semblé, comme au Président, qu'un des meilleurs moyens, justement, n'était pas de faire perdurer une situation anxiogène.

Et enfin, nous avons la lucidité, la lucidité c'est de dire, je l'ai dit tout à l'heure, « *Nous n'allons pas, dans les mois qui viennent, faire des économies* ». C'est clair comme propos. Pour une raison simple qui est liée à ce que je viens de dire à l'instant : dès l'instant qu'on aligne le régime indemnitaire des agents qui viennent à la Métropole sur les agents de la Métropole et nous y sommes, bien entendu, obligés et nous le souhaitons, il y a un coût immédiat. Mais l'ambition n'est pas de regarder une autre responsabilité, n'est pas simplement de regarder ce que nous faisons aujourd'hui, ce que nous ferons demain, mais également ce qui se passera dans les années qui viennent. Et notre responsabilité dans les années qui viennent, c'est justement de faire des économies. Et je pense que nous arriverons à les faire pour des raisons extrêmement simples : si vous mutualisez les achats, on voit bien que... plutôt que d'acheter un véhicule chacun dans sa commune, on voit bien qu'on va faire des économies. Il y a un PLU (plan local d'urbanisme), il est quand même plus logique et plus rationnel que puisqu'il y a un PLU qui est métropolitain, même s'il se décline par commune, il y a une instruction de permis de construire qui soit également mutualisée. Enfin sur beaucoup de points, il n'y a pas beaucoup de craintes à avoir, il n'y a que des espérances à avoir.

Juste mon dernier mot, ce sera évidemment pour ce propos très fort et que nous pouvons partager : est-ce que demain, oui il y a une situation nouvelle qui est créée, est-ce que demain, il y aura un club de quinze ? D'abord, je ne sais pas qui le souhaite. Ce ne sont pas les quinze qui rentrent dans le cycle 1, et pour qu'il y ait un club, il faudrait qu'il y ait une porte qui soit fermée. La porte est ouverte, il n'y a pas une carte pour faire partie du club des quinze. Il n'y a pas une montée de discriminés, il y a simplement ceux qui veulent tenter une aventure nouvelle et ceux qui disent « *Pour l'instant, on n'y va pas* » ou « *On ne veut pas y aller* », mais la porte n'est pas fermée. Il n'y a pas un club au sens où il y a une discrimination entre les uns et les autres. Je dirais qu'il n'y aura pas non plus de sanction, aucune sanction financière, je veux le répéter aujourd'hui n'est prévue. Peut-être qu'effectivement, dans le texte à l'origine en matière de DGF (dotation globale de fonctionnement), on pouvait avoir quelques inquiétudes, aujourd'hui il semble que ces inquiétudes soient dépassées, donc il n'y aura pas de sanctions financières. Évidemment, il n'y aura pas de sanction politique. J'ajouterai quand même, qu'il y aura peut-être un handicap. Ça, c'est autre chose. Peut-être qu'il n'y aura pas de sanction, mais que les communes qui ne veulent pas venir dans la mutualisation subiront peut-être un handicap, je ne le souhaite pas. Quand je dis « je », je peux associer évidemment le Président, le Président ne le souhaite pas, le club des quinze ne le souhaite pas. Il ne faut pas que ceux qui ne veulent pas venir ne permettent pas à ceux qui veulent y aller d'essayer de faire progresser cette Communauté urbaine.

Pourquoi tout ça ? Et ce sera mon dernier mot. Parce que ne faisons pas comme si, ou alors on est complètement aveugle, ne faisons pas comme si demain il y aura plus d'argent qu'aujourd'hui. Je peux vous l'annoncer, demain il y aura moins d'argent qu'aujourd'hui pour les collectivités territoriales quelles que soit les solutions, quels que soient sans doute notre volonté et nos souhaits. La réalité sera sans doute celle-là. Et puisqu'il y en aura moins demain, comment on assure le même niveau d'investissement à nos collectivités ? Comment on continue à fournir le même niveau de qualité de service à notre population ? Moi je ne vois qu'une seule solution, c'est la mutualisation et, encore une fois, elle est ce que nous en ferons.

Alors je passe au vote. Qui vote contre ? Monsieur COLOMBIER. Qui s'abstient ? Je note les différents groupes plus Monsieur TURBY et par soustraction, je remercie tout ceux - Monsieur Alain DAVID bien sûr, ça a été noté - tous ceux qui ont adopté cette délibération. Merci.

#### **Majorité**

#### **Abstention :**

**Monsieur DAVID, Monsieur PUJOL,  
Madame MELLIER, Monsieur TURBY,  
Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,  
Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD,  
Madame LEMAIRE, Monsieur PADIE,  
Monsieur POIGNONEC;**

#### **Contre :**

**Monsieur COLOMBIER**

**M. Alain ANZIANI** : Je vais reprendre les propos que tient souvent Alain JUPPE. Vous avez vu l'heure ? Vous avez vu le nombre de dossiers qu'il nous reste. Donc je

reprendrais ses propos, essayons quand même d'être le plus concis, la concision n'empêtant pas sur la qualité de nos propos.

**M. Christophe DUPRAT** : Délégation de Monsieur LABARDIN, Étude de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de la Métropole

**M. LABARDIN**

(n°13) Etude de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de la Métropole - 2nde phase sur l'ensemble du périmètre de la Métropole - Convention - Décision - Autorisation  
(2015-710)

**M. Michel LABARDIN** présente le rapport.

**M. Alain ANZIANI** : Merci Monsieur LABARDIN. Qui veut intervenir ? Madame MELLIER, Monsieur TURON, Monsieur CHAUSSET, Madame MELLIER ?

**Mme Claude MELLIER** : Monsieur le Président, je ne peux que souscrire aux ambitions décrites dans cette délibération et sur la présentation faite par Monsieur LABARDIN. Comme vous, j'ai été attentive à l'enquête menée par le journal Sud-Ouest, ces dernières semaines, concernant la circulation et les déplacements. Les points soulevés sont bien connus par les élus communaux et métropolitains, mais les paroles citoyennes et les pistes évoquées sont toujours très intéressantes.

J'ai aussi noté que l'attente est forte et massive chez nos concitoyens de voir la réponse ferroviaire mieux développée, notamment pour les déplacements circulaires au sein de notre agglomération. Je n'ai pas besoin d'en rajouter sur ce chapitre, les pistes évoquées dans la délibération sur l'utilisation de la voie ferrée de ceinture sont positives. La liaison avec les territoires environnants est aussi importante et l'outil ferroviaire doit, là aussi, prendre toute sa place. C'est le travail que nous avons engagé notamment avec la Communauté d'agglomération de Libourne, territoire sur lequel je ferai remarquer que l'accès au transport urbain est gratuit. L'enquête de Sud-Ouest met également en avant des propositions que nous avons portées durant les mandats précédents comme notamment la régulation du trafic de camions en fonction de la densité de circulation. Mais plus profondément, notre agglomération doit réfléchir sur le fait que s'il a permis de passer un cap déterminant, notre réseau de tramway est toujours vécu comme saturé et peine à convertir durablement de nouveaux publics. C'est peut-être qu'un cap supplémentaire doit être franchi qui ne se résume pas au prolongement des lignes existantes, mais fasse du lien entre elles. Certaines pistes du SDODM (schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) sont, à ce titre, très intéressantes. Vote pour de notre groupe.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur TURON.

**M. Jean-Pierre TURON** : Cette délibération est, en effet, importante parce que la volonté de prise en compte du ferroviaire comme solution pour les déplacements urbains, elle est maintenant confirmée. On sait qu'il a fallu beaucoup de temps pour le chemin de fer de ceinture, mais dans cette délibération, on parle de l'élargir et en

particulier pour la prise en compte de gares qui existent sur la rive droite dans son cadran Nord Est parce qu'il y a deux lignes en particulier qui la traversent, c'est la ligne Nantes-Bordeaux et Paris-Bordeaux, avec la LGV (ligne à grande vitesse) maintenant. Il y a des gares qui existent et qui fonctionnent, et la plupart sont en bon état et elles sont sous-utilisées, c'est la question des fréquences. Que ce soit à Ambarès, à Bassens ou Sainte-Eulalie, Carbon Blanc ; or c'est la solution pour désengorger le Pont d'Aquitaine et les voiries qui y accèdent, je pense, en particulier sur Lormont avec tous le carrefour de La Gardette.

Je le répète, ces gares sont opérationnelles et ce que je souhaiterais moi c'est qu'au lieu que ça figure au deuxième horizon, comme s'il y avait des études compliquées à faire pour de nouvelles gares, c'est qu'elles soient rattachées au 1<sup>er</sup> horizon, de façon à ce que ça puisse être pris en compte dans le cadre de l'ouverture de la LGV, c'est-à-dire pour 2017, si 2017 est confirmé. Et parallèlement, une réflexion en effet sur Lormont. Mais j'insiste, je ne vois pas pourquoi on est repoussé sur le 2<sup>e</sup> horizon alors que déjà, je dirais, ça existe, il s'agit simplement... je dis « simplement » même si ce n'est pas toujours aussi simple, mais, quand même, simplement d'augmenter les cadences et voir comment cela peut correctement fonctionner. Voilà un petit peu ma demande, tout en étant satisfait de voir qu'enfin ça va être pris en compte dans le cadre d'une étude tout à fait globale parce que c'est une des clés quand même par rapport à la situation de notre Métropole.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais faire rapide. On est déjà beaucoup intervenu sur ce sujet les fois précédentes. Pour répondre juste à mon collègue et ami, Jean-Pierre TURON, en matière de chemin de fer, augmenter les cadences, ce n'est pas ce qu'il y a de plus facile. C'est parfois très compliqué notamment en termes de sécurité, donc si c'était si simple, je pense que ça pourrait se faire depuis longtemps. Mais ça pose des vrais soucis.

Pour dire que cette étude, nous y sommes favorables. Elle est aussi la poursuite d'un travail qui a été engagé depuis plusieurs années. Notamment le tram-train est, à notre sens, un des leviers du réveil en quelque sorte de notre étoile ferroviaire parce qu'il y a une vraie étoile ferroviaire sur cette agglomération et il est nécessaire de la réveiller, de faire en sorte qu'elle soit au service de l'ensemble du transport collectif sur notre agglomération, mais aussi avec les habitants de l'ensemble du territoire de la Gironde et de la Région.

Deux points, nous sommes aussi attachés, depuis longtemps, à la réouverture de la Médoquine. Je pense que cette gare est une gare qui est une gare stratégique, notamment près de l'université, située dans une zone très dense. Et donc il nous semble intéressant que cette étude aille aussi loin que possible pour la réouverture de cette ligne.

Et dernier point, chose que je rappelle souvent, ce qui sera important en tout ça, c'est aussi la gouvernance, cela me semble important. Aujourd'hui, il n'y aura d'ailleurs plus que deux interlocuteurs bientôt, c'est notre agglomération, la Métropole et la Région puisque le transfert de compétences va s'opérer entre le Conseil départemental et la Région dès le 1<sup>er</sup> janvier et donc à partir de là, nous souhaitons qu'il y ait un syndicat mixte ou quelle que soit la formule, il faudra la travailler, mais qu'il y ait une gouvernance beaucoup plus resserrée de l'ensemble des autorités organisatrices avec

la SNCF (société nationale des chemins de fer de France). Et je le dis à chaque fois pourquoi pas un jour, d'autres opérateurs, ça pourrait être intéressant en tout état de cause, notamment la question se posera, de toute façon, si on veut aller plus loin sur le tram-train. Je vous remercie.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Simplement pour répondre à Jean-Pierre TURON. Il y a actuellement onze pôles multimodaux sur notre agglomération donc on y travaille depuis des années. On n'a pas attendu cette délibération déjà pour le travailler parce qu'un certain nombre de gares, il faut les relier à l'espace public. Elles sont souvent dans des impasses. Elles sont souvent mal reliées, donc il faut les rattraper sur l'espace public. Il y a un travail, depuis plusieurs années, qui se fait avec les communes pour la création de parkings, pour la création d'aménagements autour. Des choses qui existent déjà et donc effectivement, la fréquence, je suis tout à fait d'accord, simplement ce n'est pas dans cette enceinte-là qu'elle se décide. C'est un petit peu loin Rue François de Sourdis.

Concernant Madame MELLIER, je l'ai entendu dire que les extensions, que le tramway ne faisaient pas tout. Oui, je vous donne deux chiffres, Madame MELLIER, depuis la rentrée. L'extension de la ligne C fait que la fréquentation de la ligne C est à + 23% et les services partiels font que, sur la ligne A, on est à + 11%. Ça ne fait pas tout, comme une hirondelle ne fait pas le printemps, mais c'est quand même pas mal.

**M. Michel LABARDIN** : Oui, la qualité de ces échanges montre bien que le sujet est vraiment à maturité. On ne peut pas, à ce stade, par rapport aux interventions sur les temporalités, on ne peut pas préjuger de ce que les études pourront conclure puisqu'il faudra arbitrer selon les priorités qui seront établies, selon les flux prioritaires qui seront à prendre en compte et c'est à ce moment-là que l'on pourra dégager une hiérarchisation des interventions et les mettre en adéquation avec nos capacités financières. Bien évidemment, c'est une question d'accord également entre la Région et la Métropole puisque la compétence de la Région qui ne fait que se renforcer désormais, va nous obliger à gérer ensemble ces enjeux partagés pour mettre le ferroviaire au service du transport métropolitain. Je pense qu'en effet, même nous y travaillons, il y a sans doute du retard qui a été pris en la matière et c'est le moment d'aller plus loin, de pousser les feux. Nous connaissons les difficultés aujourd'hui à isoler des sillons de transport collectif, or ces sillons existent, ils demandent à être confortés et renforcés même s'il y a des contraintes techniques sur les cadences qui peuvent exister. Il faut les utiliser de façon la plus profitable possible.

Je voudrais aussi, à cet égard, puisque Madame MELLIER les a évoquées, les enquêtes de Sud-Ouest qui ont mis un coup de projecteur intense sur la question de la mobilité singulièrement sur les difficultés de mobilité sur les territoires périphériques, sur nos villes extra-rocades et sur la rocade elle-même. Il y a aujourd'hui un véritable frein à l'activité économique, à l'emploi et tout simplement à la liberté de circuler et je crois que nous devons, par ce moyen-là, nous doter d'un levier supplémentaire pour assurer les justes complémentarités entre tous les moyens de transport et je pense que c'est au travers de cette conception élargie probablement qu'on esquissera des solutions beaucoup plus durables.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce que je peux constater l'unanimité. Pas de voix dissonante ? Unanimité.

**Unanimité**

**M. Christophe DUPRAT** : Délégation de Monsieur DUCHÈNE, financement de Bordeaux Métropole aux groupes scolaires en opération d'aménagement d'intérêt métropolitain.

**M. DUCHENE**

(n°49) **Financement de Bordeaux Métropole aux groupes scolaires en opération d'aménagement d'intérêt métropolitain- Décisions (2015-746)**

**M. Michel DUCHENE** présente le rapport.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Qui veut prendre la parole ? Madame CASSOU-SCHOTTE, je vous en prie.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Oui, Monsieur le Président. Le nouveau cadre proposé par cette délibération va dans le bon sens en intégrant des critères qui nous semblent tout à fait pertinents, notamment la performance énergétique des bâtiments et la mutualisation des locaux.

Toutefois, je ferai deux observations sur ces deux critères justement. L'objectif minimal requis en termes de performance énergétique se résume à la seule réglementation en vigueur. Dès lors peut-on véritablement parler d'un critère ?

Concernant la mutualisation des locaux, ces bénéfices ne sauraient se résumer à la seule optimisation des coûts, bénéfice non négligeable ; mais au-delà du volet financier, il s'agit à notre sens également, d'ouvrir plutôt l'école sur son quartier et de pouvoir proposer ainsi les équipements pour la vie sociale des futurs habitants.

Toujours concernant les conditions de financement, nous devons aussi également être particulièrement vigilants quant à l'anticipation des besoins scolaires dans les opérations d'aménagement. Il est sûr qu'il est difficile d'opérer à une juste anticipation et auquel cas, il est regrettable que nous n'ayons pas intégré dans les conditions de financement, le fait de penser dès la phase programmation, les possibilités d'évolubilité et de flexibilité de ces constructions afin de rendre ces bâtiments adaptables aux évolutions démographiques, urbaines et sociétales. Cela nous semble un élément majeur.

Enfin, je souhaiterais évoquer les problèmes relevant de la dimension architecturale de ces groupes scolaires qui fige souvent d'ailleurs l'évolution de ces groupes. Si la créativité architecturale présente un intérêt certain, nous ne devons pas oublier que l'égalité constitue un des piliers de notre école républicaine. La dimension esthétique ne doit pas, à notre sens, occasionner des surcoûts conséquents et des différentiels de traitement architectural trop importants. Un cahier des charges métropolitain pourrait avoir du sens. Cette dimension esthétique ne devrait surtout pas obérer le bon fonctionnement du bâtiment par la suite. Il nous semble, effectivement, trop souvent

aberrant que notre collectivité ne puisse pas faire évoluer, en cas de besoin, l'œuvre de l'architecte en question. Je vous remercie.

**M. Alain ANZIANI** : Merci, je ne vois pas d'autres interventions. Est-ce que je peux également constater l'unanimité ? Merci. Monsieur DUCHENE vous vouliez peut-être ajouter un mot, excusez-moi.

**M. Michel DUCHENE** : Oui rassurer notre collègue, car je voudrais lui rappeler que le niveau de financement de Bordeaux Métropole est déjà lié au respect de certaines conditions de développement durable, la performance énergétique, l'optimisation foncière, la juste appréciation de la dimension des groupes scolaires et du nombre de classes dans un but de rationalisation.

Tout cela, nous le prenons déjà en compte et ce que nous proposons, c'est d'organiser une réunion de travail, un groupe de travail qui permettrait de confronter la proposition de l'architecte, celle des services, celle des élus et des communes concernées bien sûr...

Vous me permettez juste un mot Monsieur le Président, tout à l'heure, pardon, j'aurais demandé la même chose à Alain JUPPE parce que parfois ne rien dire, c'est une forme d'insulte à l'histoire, à l'intelligence. Notre collègue Pierre HURMIC a fait référence à Hugo CHAVEZ tout à l'heure sur l'environnement. Je dois dire que j'ai été un peu choqué et que le groupe communiste applaudisse bien sûr ; mais cedit acteur marxiste a laissé quand même un mauvais souvenir dans son pays. Moi, je voudrais rappeler puisqu'on parlait d'environnement, puisque c'est la COP 21 (conférence des nations unies sur les changements climatiques), je ferais référence à Vaclav HAVEL. « *La sauvegarde de notre monde humain n'est nulle part ailleurs que dans le cœur humain, la pensée humaine, la responsabilité humaine* ». Je pense que, quand on parle d'environnement, il faut mieux faire référence à Vaclav HAVEL qu'à Hugo CHAVEZ.

(Applaudissements)

**M. Alain ANZIANI** : Alors.... Pierre HURMIC, s'il vous plaît. Je vais vous donner à chacun la parole, mais essayez quand même d'en faire l'usage le plus... non pas modéré, mais le plus intelligent possible donc concis. Pierre ?

**M. Pierre HURMIC** : Je ne suis pas étonné que Michel DUCHENE soit interloqué par une réflexion, d'où qu'elle vienne, mettant en cause effectivement le pouvoir des banques, notamment dans le contexte de la COP 21. Cela ne m'étonne pas, cela étant... on peut citer, je n'ai pas porté un jugement sur l'œuvre d'Hugo CHAVEZ. Je me suis permis de faire une citation qui - Michel DUCHENE, je me permets de vous le faire remarquer - même Nicolas HULOT avec lequel vous devez sûrement être d'accord, de temps en temps, même Nicolas HULOT récemment a repris à son compte cette citation d'Hugo CHAVEZ. On peut citer Hugo CHAVEZ quand il a raison, sinon c'est du sectarisme. C'est du sectarisme de refuser de citer une phrase dont on partage l'esprit au motif que celui qui l'a tenue n'est pas de vos idées, Michel DUCHENE. Je trouve que c'est une belle preuve du sectarisme dont vous faites preuve dans ce combat qui devrait plutôt nous réunir que nous opposer.

**M. Alain ANZIANI** : Merci Max GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui, je poserai une simple question à Michel DUCHENE : qu'il me dise un exemple de totalitarisme d'Hugo CHAVEZ, un exemple...

**M. Alain ANZIANI** : Mais... Max, je ne compte pas redonner la parole à Michel DUCHENE mais tout à l'heure, en sortant vous pourriez vous en expliquer...

**M. Max GUICHARD** : Non, non... le seul exemple que tu peux me donner, c'est qu'il a nationalisé le pétrole. Oui, si c'est cela de la dictature, excuse-moi.... Oui, non, non Hugo CHAVEZ a toujours été élu démocratiquement, toujours !

**M. Alain ANZIANI** : Max ! Plutôt que de constater vos divergences sur quelque chose qui ne relève pas... Max !... S'il te plaît, plutôt que de constater vos divergences sur un sujet qui ne relève pas de nos débats, je vous propose de constater l'unanimité : est-ce qu'il y a une défaillance dans cette unanimité ? Je n'en vois pas. Merci.

#### **Unanimité**

**M. Christophe DUPRAT** : Reprenons l'ordre du jour. Délégation de Monsieur TOUZEAU : « Programmation 2015 des crédits de fonctionnement de la politique de la ville ».

#### **M. TOUZEAU**

(n°54) **Programmation 2015 des crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Contrat de ville - Décision - Autorisation**  
(2015-751)

**M. Jean TOUZEAU** présente le rapport.

**M. Alain ANZIANI** : Merci beaucoup. Qui intervient ? Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Oui, Monsieur le Président, j'entends une information un peu nouvelle par rapport à celle qui nous avait été donnée en commission et qui me fait intervenir sur cette délibération. De fait, comme je l'ai dit en commission, je trouve que la somme qui nous avait été proposée de 150 000 euros pour cette année était relativement faible, mais nous pouvions considérer que nous sommes dans une année transitoire puisque nous avons élaboré cette année ce contrat de ville métropolitain. Toutefois, j'étais quand même inquiète sur l'évolution de ces crédits dans les années suivantes donc vous apportez cette information de 500 000 euros qui pourrait être chaque année. Moi j'intervenais effectivement sur, malgré tout, la faiblesse de ce budget, de ces crédits au regard des enjeux de la politique de la ville, de ces enjeux qui sont d'autant plus forts, dans ces temps troublés, qui sont révélateurs de profondes fractures au sein de nos territoires où il est nécessaire de rendre les politiques publiques encore plus visibles, plus concrètes dans ces quartiers qui concentrent fragilités sociales, économiques et culturelles.

Plus que jamais, nous devons renfoncer notre cohésion sociale, rebâtir un sens commun, veiller à ne laisser personne au bord du chemin et assécher ainsi le marais dans lequel se développent les discriminations et les frustrations accumulées. Nous avons besoin d'une politique de la ville qui veille à l'égalité des territoires à travers la réalisation ou la requalification d'équipements de proximité certes. Mais nous avons aussi besoin et surtout de plus d'humain de citoyenneté dans la continuité des actions déjà portées par les opérateurs publics et associatifs. Je pense à l'éducation. Je pense à la culture. Je pense au lien social. Je pense à l'accès au droit, à la santé. Tout ceci, l'accès et la lutte contre les discriminations, agir pour cet accès au droit, agir pour la lutte contre les discriminations, l'accès à l'emploi, la jeunesse constituent non pas des charges, mais un investissement pour l'avenir. Tâchons de le garder à l'esprit, à l'heure des arbitrages budgétaires et ceci aujourd'hui, mais aussi demain.

**M. Alain ANZIANI** : Merci.

**Mme Odile BLEIN** : Nous avions déjà donné notre sentiment en juin lors de la signature de la convention-cadre du contrat de ville. Le gouvernement de Manuel VALLS a choisi de faire sortir 1 200 quartiers de ces dispositifs, ce qui représente 20 quartiers et des dizaines de milliers de concitoyens à l'échelle de l'agglomération. Pour eux, c'est la politique de droit commun qui s'impose, c'est-à-dire la politique de la restriction de moyens budgétaires. Dans ces conditions, le règlement d'intervention de la Métropole a beau être volontariste, inclure les quartiers de veille et cibler les bonnes thématiques, il n'en reste pas moins largement insuffisant. D'autant plus insuffisant que les 500 000 euros annuels adoptés par cette assemblée en juin se sont transformés en 550 000 euros pour 2015. Il semble donc que le gouvernement ne soit pas le seul à réduire les dotations. Les objectifs de ce contrat de ville sont pourtant d'une importance première en ces temps de chômage de masse et de délitement du lien social.

En juin, nous avions rappelé l'engagement de François HOLLANDE sur le droit de vote des résidents étrangers. Manuel VALLS l'a abandonné depuis. C'est à notre sens l'inverse qu'il faudrait tenter. Refaire rentrer le droit dans tous les quartiers de la République : droit au logement avec une production massive et justement répartie des logements sociaux, droit à l'emploi, droit à la sécurité, droit à la citoyenneté, droit à la culture, à l'éducation, droit à la ville. Monsieur le Président, l'état d'urgence sécuritaire que traverse notre pays ne doit pas faire oublier l'urgence sociale criante. Au contraire, car c'est à travers ce terreau d'insécurité sociale que se complaisent l'obscurantisme et les dérives sectaires. Notre assemblée serait ainsi parfaitement légitime à réclamer que le gouvernement revienne sur ces restrictions en matière de politique de la ville. C'est aussi le cas concernant les directives nationales qui imposent une réduction de l'encadrement des jeunes enfants dans les centres d'animation. Les animateurs des centres de loisirs de la ville de Bordeaux étaient en grève ce mercredi pour la troisième fois, cette année, et ont recueilli le soutien de nombreux parents.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération et que nous vous appelons à intervenir auprès de l'État pour reconnaître de nouveau les quartiers de notre agglomération dans l'urgence sociale qui est la leur. Je vous remercie.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole. Je n'en vois pas. Je passe au vote. Vote contre ? Il n'y en pas. Abstention ? Merci donc majorité.

**M. Christophe DUPRAT** : Délégation de Monsieur ALCALA : Partenariat Bordeaux Métropole avec le Comité départemental de Gironde de la ligue de lutte contre le cancer.

**Unanimité des suffrages exprimés**

**Abstention :**  
**Madame MELLIER,**  
**Madame BEAULIEU, Madame BLEIN,**  
**Monsieur FEUGAS,**  
**Monsieur GUICHARD,**  
**Monsieur PADIE.**

**M. ALCALA**

(n°59) **Partenariat Bordeaux Métropole avec le comité départemental de Gironde de la ligue de lutte contre le cancer - Convention triennale 2016-2018 - Subvention pour l'année 2016 - Décision- Autorisation**  
**(2015-756)**

**M. Dominique ALCALA** présente le rapport.

**M. Alain ANZIANI** : Merci, Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Je me réjouis, tout d'abord, de l'implication de la ligue dans cette action de tri et de la pérennité de ce partenariat qui, comme cela vient d'être dit, remonte à 1991. Je me réjouis moins de la baisse des subventions alors que le nombre des cancéreux augmente et que l'action de la ligue se déploie de plus en plus. Je rappelle qu'elle a 14 000 adhérents en Gironde. La ligue organise, en effet, chaque année une opération « Le geste citoyen pour mettre le cancer en morceaux » avec la mise à disposition d'autocollants qui sont apposés sur tous les conteneurs de récupération, dans le but de mettre en avant le double bénéfice environnemental et sanitaire, de recycler le verre et de recycler tout court. Cette intervention est l'occasion de vous rappeler que désormais - et cela a un rapport à la fois avec la Ligue contre le cancer, vous allez le voir et avec notre plan déchet – dans le Code pénal est inscrit le fait que toute personne qui jette ou qui abandonne des déchets sur la voie publique - mégots inclus - est passible d'une amende de 35 euros. Le problème des mégots est particulier bien évidemment puisque d'abord par assimilation aux calculs qui ont été faits à Paris, ce sont 120 tonnes par an de mégots qui sont abandonnés dans notre Métropole.

Deuxièmement, vous le savez, ils causent une pollution environnementale importante dont je ne vais donner que deux exemples en lien avec la COP 21 : 5 millions d'hectares de forêts sont détruits chaque année pour sécher le tabac contribuant à la déforestation, mais aussi et je pense à notre Garonne, les filtres et paquets de cigarettes représentent 40 % des déchets des espaces maritimes. Donc pour toutes ces raisons et, bien sûr, pour le risque de cancer que concrétise malheureusement le mégot, je suggère à tous nos maires d'appliquer et en tout cas d'annoncer l'application de la pénalité de 35 euros. Les amendes n'auront pas besoin d'être très nombreuses et si vous voulez avoir un caractère moins stigmatisant, moins pénalisant en parlant de

cet abandon de mégot, je vous suggère très très fortement, comme d'ailleurs je vais le faire à Madame HIDALGO, de verser le montant des amendes à la ligue contre le cancer et je vous assure que tous les citoyens de vos communes vous comprendront et vous suivront.

**M. Alain ANZIANI** : Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, je vous en prie.

**M. Nicolas BRUGÈRE** : Oui, je m'associe à l'intervention de Michèle DELAUNAY quant au fait qu'on diminue la subvention pour la ligue du cancer qui œuvre de manière magnifique contre le cancer. En revanche, plutôt que de pénaliser les personnes, il faut les former et les informer et je suggère à nos Maires de ne pas forcément pénaliser les personnes, mais de mettre en place des pratiques pour faire en sorte que les gens fument moins. Par exemple à Bordeaux, il est interdit maintenant de fumer dans tous les espaces publics où il y a des enfants. Il y a des panneaux et il m'est arrivé, certains dimanches, d'aller voir les personnes qui fumaient parce qu'elles n'avaient pas bien vu les panneaux et de leur dire qu'il ne fallait pas fumer. Des œuvres, des actions de ce type sont plus efficaces parce qu'elles apportent une information, elles apportent une éducation meilleure que la sanction que les gens rejettent et même parfois le fait qu'il y ait une sanction, cela donne envie de passer au-dessus de la sanction et de continuer à faire l'œuvre de fumer.

**M. Alain ANZIANI** : Merci Monsieur BRUGÈRE, Monsieur GUICHARD et Madame DELAUNAY.

**M. Max GUICHARD** : Oui Michèle, cela fait un moment que je voulais te parler droit dans les yeux. À tous les Conseils, tu interviens sûrement à juste raison sur le tabac. Tu as tout à fait raison puisque j'ai autour de moi des gens qui sont victimes de cette maladie parce que c'est une maladie, j'en suis le premier d'ailleurs victime, et qu'il faut comme le dit Monsieur BRUGERE plutôt aider que punir. Mais s'il faut punir pour aider, pourquoi pas ?

Par contre, Michèle, tu me punis tous les mois de 500 euros. Je vais te dire pourquoi. Je crois que tu as été Secrétaire d'État aux personnes âgées, Ministre, pardon, qui plus est. Mais voilà, j'ai ma maman en Alzheimer qui est dans une maison adaptée pour ce type de maladie. Cela nous coûte avec ma femme 500 euros. Je suis encore un privilégié, même si j'ai des revenus quand on les compare très, très, très... les plus bas en doute de cette assemblée. Je suis entouré de gens qui ont mis leur époux, leur mère, leur papa dans cette maison de retraite, fort de qualité d'ailleurs, et qui sont sur le point de les retirer. Ils ne savent pas comment ils vont faire, car ils ne peuvent plus assumer ces 500, 600, 700 euros. Je le dis, j'aurais aimé que tu aies le même zèle sur la responsabilité qui t'incombait directement. Cela me fait du bien de te dire cela pour ma maman.

**M. Alain ANZIANI** : Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Max, cela va me faire beaucoup de bien, les yeux dans les yeux, les yeux que j'ai dans le dos de te répondre. J'ai mis en place, pendant les deux

ans de mon Ministère, une loi qui va augmenter jusqu'à 60 % l'APA (allocation personnalisée d'autonomie).

En ce qui concerne la prise en charge bien meilleure et nécessaire des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), il devait y avoir un acte 2 de la loi auquel j'étais très attachée peut-être même trop attachée parce que j'étais chaque matin dans les ministère en train de pleurnicher et quelquefois de grincer des dents. Et cet acte 2 qui coûterait au bas mot 2 milliards a été repoussé pour des raisons budgétaires au demeurant après mon départ. Donc je veux bien porter des péchés et celui-là est un regret colossal pour moi, mais il faut penser au montant que cela représentait. Je pense cependant que nous aurions pu progresser peut-être davantage. En tout cas, c'était pour moi un engagement très fort.

Cela n'a strictement rien à voir avec le tabac, par exemple. Et moi, je réponds très clairement à Monsieur BRUGÈRE et très calmement. Si un élu de notre ville qui est aussi l'élu d'un maire qui a de hautes ambitions, eh bien dit que ne pas appliquer la loi, c'est une bonne chose, je le regrette. Par contre, si Monsieur BRUGÈRE me dit : « *// faut mettre en avant cette pénalité, mais il faut l'appliquer avec souplesse* », j'en suis d'accord. L'annonce de la pénalisation est un peu comme la peur du gendarme, elle est aussi pour montrer qu'un acte contraire à l'environnement n'est pas un acte bénin. De la prévention, nous en faisons depuis 60 ans et l'accompagnement, je l'entends tous les jours dans les rangs de la droite pour le tabac et quel est le résultat ? Chaque année, le nombre de morts augmente, le nombre de morts du tabac augmente. Alors moi, je ne m'y résous pas. Pensez au nombre de familles, dans chacune de nos communes atteintes d'un cancer, endeuillées chaque année, je ne m'y résous pas. Mais là, c'est plutôt une mesure d'environnement, c'est une mesure de débanalisation du tabac, et je vous invite tout à fait à l'annoncer, à la mettre en application avec modération à titre d'exemplarité et de pédagogie et les amendes que vous aurez recueillies de dire que vous les verserez à la Ligue contre le cancer. Vous serez pour l'image, votre image de maire et d'élus municipaux deux fois bénéficiaires, car pensez au nombre de familles qui sont concernées et qui applaudiront à votre geste.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur ALCALA.

**M. Dominique ALCALA** : Bien sûr, je ne peux que déplorer la diminution de l'aide que nous offrons à la ligue contre le cancer. Cependant, on est dans un cadre - et là je m'adresse à mon collègue en responsabilité des finances - on est dans le cadre de restrictions budgétaires un petit peu générales et les subventions sont également de ce fait touchées. Par ailleurs, vous avez abordé le problème du cancer bronchopulmonaire essentiellement puisque vous avez parlé du tabac, mais bon, il y a X cancers qui malheureusement. Cependant, je pense que la ligue continuera à assurer, malgré tout, sa mission et notamment au niveau du geste pour le geste du tri. Merci

**Unanimité**

**M. Christophe Duprat** : Délégation de Monsieur SUBRENAT: Modalités d'exercice de la compétence de Bordeaux Métropole en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

**M. SUBRENAT**

(n°71) **Modalités d'exercice de la compétence de Bordeaux Métropole en matière de 'gestion des milieux aquatiques et prévention de inondations' (GEMAPI) - Décision - Autorisation (2015-767)**

**M. Kévin SUBRENAT** présente le rapport.

**M. Alain ANZIANI** : Oui, alors Madame ZAMBON et ensuite Monsieur PUJOL, Monsieur GUICHARD.

**Mme Josiane ZAMBON** : Merci Monsieur le Président. Cette prise de compétence dès le 1er janvier 2016 est une excellente nouvelle, car non seulement elle démontre la volonté de Bordeaux Métropole de prendre à bras le corps la question de la lutte contre le risque inondations, mais elle permettra aussi de s'engager rapidement dans la mise en œuvre opérationnelle du PAPI (programme d'actions de prévention contre les inondations). Ce choix porté conjointement par les élus, les services et les syndicats mixtes existants va assurément dans le bon sens. En effet, cette prise de compétence va d'abord permettre de simplifier le paysage institutionnel complexe qui gravite autour de la question des inondations. Ce choix va aussi permettre la montée en puissance d'un acteur fort, la Métropole. On voit que cette montée en puissance est nécessaire pour la recherche de crédits, des crédits extérieurs, État, mais aussi fonds européens et pour acquérir une expertise forte sur le sujet. Enfin, des économies d'échelle et des gains dans la cohérence de l'action menée sont probables.

Par ailleurs, dans le cadre de cette prise de compétence, il faut également saluer la mise au point et la validation d'un premier PAPI grâce au travail des services de Bordeaux Métropole et le concours important de l'Etat qui participera à hauteur de 22 millions, soit 39 % du total. Ce PAPI, déjà initié sous le précédent mandat, est une aubaine pour les communes les plus exposées et bien sûr pour Saint-Louis-de-Montferrand, même si les investissements se contenteront dans la très grande majorité des cas de restaurer l'existant et non pas d'augmenter le niveau de protection des zones densément habitées et les zones d'activités lourdes.

La mise en œuvre de ce PAPI est très attendue par les communes concernées. Les maires veilleront notamment à ce que la Métropole dispose de tous les moyens humains nécessaires pour conduire les actions programmées. À ce titre, le transfert des agents des syndicats mixtes dissous vers les pôles territoriaux est une très bonne nouvelle. Cela permettra de faire monter en compétence ces antennes territoriales et de garder un niveau de proximité indispensable avec les communes.

Au-delà des crédits PAPI, l'ampleur de la tâche doit nous pousser à rester vigilants sur le financement de cette prise de compétence. En effet, il n'y aura pas que des travaux d'investissement à mener, il y aura aussi l'entretien régulier des ouvrages. Il ne faudrait pas parvenir à une situation où l'affirmation de la Métropole sur les enjeux d'inondations conduise à une déresponsabilisation générale des propriétaires privés via des déclarations d'intérêt général qu'adressera notre établissement à la préfecture. Pour être efficiente, la gouvernance relative à cette mise en œuvre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) devra s'appuyer sur une stratégie cohérente globale associant dans son plan de gestion les partenaires et les usagers des territoires. La Métropole devra veiller aux marges de manœuvre nécessaires pour assurer les travaux d'entretien indispensables.

Enfin, je voudrai signaler deux points qu'il conviendra de suivre attentivement. Le premier dans le cadre de la GEMAPI, c'est le second volet opérationnel à savoir la préservation, la reconquête et la valorisation des zones humides et de la biodiversité. Et le deuxième point, c'est un axe du PAPI qui conduira à l'élaboration concertée et partagée d'un schéma d'aménagement global permettant de réduire la vulnérabilité de l'ensemble des territoires à long terme. Je vous remercie.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur PUJOL.

**M. Patrick PUJOL** : Je ne veux pas prolonger les débats pour le plaisir. Je suis favorable sur la quasi-intégralité de cette délibération. Pour autant et pour être direct, j'aimerais évoquer un point qui me choque profondément dans ce dossier. La loi adoptée par nos Parlementaires supprime la redevance pour service rendu, c'est-à-dire que dorénavant, la facture relative aux travaux nécessaires au bon écoulement de l'eau ne pourra plus être envoyée aux propriétaires défaillants qui seraient donc irresponsables de leur laxisme. Et pour être complaisant avec ces propriétaires, la même loi crée, ô surprise, mais en est-ce une ? une taxe payée par les redevables de la taxe foncière, de la taxe d'habitation, de la CFE (cotisation foncière des entreprises) c'est-à-dire payée par les contribuables locaux. Ainsi nos parlementaires ont choisi de faire payer le contribuable pour le compte de propriétaires de terrains indélicats.

Pour ce qui me concerne, le choix est vite fait. Si le législateur a choisi une fois encore de faire payer le contribuable, cela devrait être sans que ce dernier paie davantage. Plus précisément, je m'opposerai clairement à la mise en place d'une taxe additionnelle ou d'un impôt additionnel par notre Conseil métropolitain. Pour ma part, une seule option est possible, c'est de demander au gouvernement et à nos parlementaires de modifier la loi sur ce point, de façon à ce que si la Métropole est amenée à se substituer à un propriétaire défaillant, le transfert de la propriété concernée vers le domaine public devienne automatique. On ne peut pas encourager les propriétaires à devenir des irresponsables qui n'auraient aucun intérêt à entretenir leur parcelle sachant que la collectivité serait obligée de se substituer à eux sans que cela leur coûte un seul centime d'euro.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui. Rien de particulier sur ce dossier sinon qu'il est positif, si ce n'est qu'il semble, une fois encore, quand j'écoute les différentes interventions, qu'on s'habitue - je ne dis pas cela pour le précédent - qu'on s'habitue à ce que l'État se décharge de compétences majeures sur les collectivités locales. Ceci s'est déjà traduit par des augmentations importantes d'impôts locaux. Dans le cadre de cette compétence inondations, la loi nous autorise même à appliquer une taxe supplémentaire sur les contribuables ; ceci autorisé par un gouvernement qui n'a pas ébauché, je l'ai dit tout à l'heure, l'ombre d'une réforme pour rendre la fiscalité plus juste.

Bordeaux Métropole n'aura pas recours à cette taxe additionnelle. Nous nous en félicitons et nous nous y opposerions si, par hasard, l'idée murissait. C'est une bonne chose, mais le désengagement systématique de l'État est insupportable. Il amène d'ailleurs sur notre littoral aquitain à des situations où les collectivités sont totalement démunies face à des enjeux, d'érosion notamment, qui sont des enjeux nationaux et au-delà. Nous voterons pour cette délibération parce qu'elle a un contenu intéressant.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Madame DE FRANÇOIS.

**M. Béatrice DE FRANÇOIS** : Oui, Monsieur le Président merci. Simplement pour me féliciter de cette prise de compétence GEMAPI puisque je l'avais appelée de mes vœux depuis pas mal de temps. Mais malgré cela, émettre quelques bémols, si vous le permettez.

D'abord, il y a un problème de financement. Certes le PAPI est financé en partie sur des territoires qui en avaient vraiment besoin que sont la Rive droite. J'ai écouté attentivement, moi j'ai vu plusieurs émissions notamment sur TV7, j'ai lu des choses dans les journaux et je n'ai jamais entendu parler que de la Rive droite. Et j'ai eu la vague impression, c'est le cas de le dire, que les communes de la rive gauche sont oubliées dans cette gestion du risque inondations et je pense que c'est quand même assez compliqué pour les habitants qui sont aussi en danger et confrontés au risque inondations. Il m'est répondu plusieurs fois qu'effectivement il y a aura des fonds, il y aura des fonds, il y aura des fonds. Mais je ne sais toujours pas quand. Cela serait peut-être à partir de 2020, quand les gens seront noyés. J'aimerais d'abord que ce problème soit réglé et que l'on ait un plan pluriannuel des investissements concernant non pas le PAPI puisqu'il est voté, mais GEMAPI et les actions à mener sur l'ensemble du territoire et non pas sur la rive droite et je répète la Rive droite en a vraiment besoin, il fallait le faire.

Concernant la dissolution, c'est l'exemple type du frein que j'ai à aller plus loin dans la mutualisation et la métropolisation. Le Conseil municipal de Parempuyre, dans son ensemble, à l'unanimité, a voté contre la dissolution de ce syndicat puisque l'eau ne connaît pas les frontières et nous raisonnons en bassin versant. On a parlé d'une vague convention que j'attends toujours où il serait apporté des sommes, etc. Pour l'instant il n'y a rien. Donc en l'état, je vais avoir du mal alors qu'au départ j'étais favorable à cette délibération, je vais avoir du mal à la voter. Je parle bien sûr du SIBVAM (syndicat intercommunal des bassins versants Artigue Maqueline).

Ensuite, quand on parle de GEMAPI et de l'eau, on parle de gestion des milieux aquatiques. Aujourd'hui, on a l'air, dans cette délibération, de faire abstraction de tout le reste. Le milieu aquatique, c'est nos gravières, c'est nos petits cours d'eau, c'est nos plans d'eau naturels où il y a des activités. *Quid de la gouvernance aussi de ces plans d'eau et de ces lieux que nous avons sur nos territoires ?*

Et pour terminer, je vais essayer d'être brève puisque le temps passe ou le temps coule, j'ai une dernière requête qui concerne les services de l'eau. L'eau touche à la nature, à la vie, à la vie de tous et j'aimerais que le service de la nature notamment pour tout ce qui touche l'agriculture, les services de l'eau soient présents aux réunions que nous organisons parce que c'est quand même l'eau, un sujet transversal s'il en est et je crois que là, nous avons vraiment un sujet à prendre à bras le corps et il faut que nous soyons tous attentifs à cette problématique de l'eau.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur SUBRENAT.

**M. Kevin SUBRENAT** : Merci. Alors quelques petits éléments de réponse, je suis malheureusement d'accord avec le Vice-président, Patrick PUJOL où nous avons l'option d'appliquer cette taxe, mais nous ne pouvons pas envoyer la facture au

propriétaire qui n'assumerait pas pleinement son rôle et je déplore justement que ce fonctionnement soit mis en place par l'État. Maintenant, je suis tout à fait favorable à ce qu'on saisisse les parlementaires, Monsieur le Sénateur, et qu'on propose pourquoi pas un amendement à cette loi.

Max, l'État se décharge sur les collectivités, mais je crois que ce n'est pas nouveau. Cela s'amplifie, il va néanmoins continuer à gérer la Dordogne et la Garonne pour le moment.

Madame DE FRANÇOIS, le but n'est pas d'opposer la rive droite à la rive gauche, loin de là, même si nous, acteurs de la rive droite on se sent souvent moins bien représentés auprès de plusieurs instances de la Métropole, mais mon souhait n'était absolument pas de favoriser une aile plutôt qu'une autre. Bien au contraire, c'est pour cela que nous avons créé un Comité de pilotage où vous étiez présente.

Ensuite sur le PAPI, il a été élaboré, on ne va pas forcément y revenir avec des études de danger qui étaient révélatrices et certaines fiches ont été constituées en fonction de cette étude de danger. Le but, c'était de vous transmettre avant ce Conseil municipal, la convention qui nous lie avec d'autres territoires pour que vous puissiez justement en prendre connaissance et avoir déjà une première orientation qui nous lierait donc avec le Syndicat intercommunal des bassins versants Artigue-Maquelle. Pour la Métropole, il est relativement difficile d'intégrer pleinement ce syndicat, car nous serions contraints de participer à hauteur du financement suivant la clé de répartition sans forcément être certains que les actions seraient menées sur le territoire de Bordeaux Métropole d'où l'intérêt de conserver le SIBVAM, mais d'avoir une convention pour être sûrs qu'il intervienne bien en lieu et place des communes.

Sur le volet GEMA donc c'est bien la gestion des milieux aquatiques, je tiens à préciser que tous les plans d'eau qui sont plutôt d'usage touristique ne rentrent pas dans ce volet GEMA. En revanche, si la commune exerce une compétence entretien d'un cours d'eau, entretien d'un plan d'eau d'une zone humide, vu qu'il y a transfert, forcément la collectivité donc la Métropole assumera ce fonctionnement qui est aujourd'hui fait par les communes.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Juste un mot. Moi j'entends bien, évidemment, tout ce qui peut être dit sur les problèmes de compétences, et à la fin les problèmes de financement. Moi, je voudrais attirer votre attention puisque j'ai été le rapporteur de la mission Xynthia et d'ailleurs, j'ai témoigné devant la Cour d'appel de Poitiers jeudi, je voudrais attirer votre attention, je l'ai déjà fait sur le fait que la Gironde et l'estuaire de la Gironde est un estuaire meurtrier. Et que ce nous avons connu avec la tempête Xynthia sur le littoral atlantique peut être beaucoup plus grave et beaucoup plus mortel encore en Gironde du fait des caractéristiques d'entonnoir de l'estuaire de la Gironde qui cumule plusieurs facteurs et donc on peut aboutir à de vraies catastrophes ici et donc il y a une très grande urgence, je le dis à tous, et donc également à moi, de trouver des solutions et donc là cela fait partie effectivement d'un début de solution. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas davantage ? Unanimité. Merci.

**Unanimité**

**M. Christophe DUPRAT** : Oui Monsieur le Président, nous avons épuisé l'Ordre du jour. Il reste d'une motion présentée par le Groupe écologiste.

**M. ANZIANI**

(n°73) **Motion relative à un engagement de Bordeaux Métropole en faveur du désinvestissement dans les secteurs contribuant au dérèglement climatique (2015-698)**

**M. Pierre HURMIC** : Oui. Je ne vais pas lire la motion en raison de l'heure avancée. Je vais quand même dire deux mots de commentaires. Il s'agit d'une motion relative à un engagement de Bordeaux Métropole en faveur du désinvestissement dans les secteurs contribuant au dérèglement climatique. Nous savons tous que le désinvestissement dans les énergies fossiles est une absolue nécessité pour maintenir le réchauffement climatique en deçà des 2 degrés d'ici à la fin du siècle, objectif principal de la COP 21 qui démarre dans deux jours. Il est indispensable de laisser dans le sous-sol près de 80 % des réserves connues d'énergie fossile, soit pétrole, charbon et gaz. C'est la raison pour laquelle un mouvement mondial a été institué, un mouvement de désinvestissement qui est porté par un certain nombre de collectivités publiques déjà dont le Conseil de ville de Paris, des régions, Ile-de-France et Rhône-Alpes ou plus proche de nous, le Conseil départemental de la Gironde.

Nous considérons que Bordeaux Métropole qui est initiatrice de l'appel de Bordeaux du 29 janvier 2011 visant à répondre à l'urgence du défi lié au dérèglement climatique se doit de prendre une part active à cette campagne. Le signal serait on ne peut plus positif à deux jours seulement de l'ouverture officielle de la COP 21. C'est pour cela que nous vous demandons donc, aujourd'hui, d'adopter le dispositif suivant, je cite intégralement :

*« C'est pourquoi, afin de s'engager entièrement dans le désinvestissement des fonds liés aux énergies fossiles, le Conseil de Bordeaux Métropole réuni le 27 novembre 2015 demande que Bordeaux Métropole*

- 1. s'engage à inciter les établissements bancaires et financiers avec lesquels elle contractualise ainsi que les organismes de retraite des élus et des agents métropolitains à désinvestir dans le secteur des énergies fossiles pour réinvestir dans le secteur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.*
- 2. s'engage à faire connaître ces initiatives dans une campagne sur le désinvestissement des énergies fossiles.*
- 3. demande à ce qu'un point d'étape régulier soit fait sur la mise en œuvre de ce vœu ».*

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Qui veut s'exprimer ? Oui, Madame WALRYCK, Monsieur GUICHARD, Monsieur FLORIAN, Madame BOST.

**Mme Anne WALRYCK**: Oui, je voulais simplement souligner bien sûr que nous partageons l'ambition qui figure ici, qui est proposée dans cette motion. On souscrit pleinement au fait de pouvoir accompagner, promouvoir, accompagner, soutenir une économie, un territoire d'abord et une économie décarbonée, bien entendu. Et donc, bien attendu également le fait de favoriser le passage massif aux énergies renouvelables aux dépens des énergies fossiles.

Nous avons, Pierre HURMIC le sait, nous avons adopté sur la base de la proposition de son groupe, au Conseil municipal de Bordeaux en début de semaine, une motion qui allait dans ce sens. Nous avions demandé à Bordeaux et adopter ce vœu dans une version un tout petit plus raccourcie parce que nous avions estimé, en se basant

d'ailleurs sur la même motion qui avait été proposée et adopté par la Conseil de la ville de Paris au mois de juillet dernier, enlever de cette motion les établissements bancaires et financiers, non pas parce qu'on s'opposait à cette idée bien entendu, tout simplement parce que cela nous semblait être un vœu pieu et sur lequel nous n'avions pas de moyens ni de contrôles ni de contraintes voilà. Cela dit, si ce vœu fait l'unanimité, nous ne rangerons à cette unanimité en votant ce vœu puisque, encore une fois, nous en partageons complètement sur le contenu les enjeux.

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Oui. Comme nous étions bien informés de ce que la droite *stricto sensu* avait fait à Bordeaux, nous nous apprêtons à nous abstenir si la notion de banques et établissements financiers n'était plus présente dans cette motion. Alors, il est bien entendu que là, ici, vous acceptez que cela reste présent. Bien.

Juste un aspect donc on le votera parce que c'était l'aspect essentiel qui allait nous faire nous abstenir. Juste une information quand même qui nous interpelle à tous. Cela concerne aussi notre entreprise Gaz de Bordeaux. Il nous apparaît essentiel que cette entreprise reste de maîtrise publique même s'il nous faut, bien entendu, travailler à une reconversion à moyen et long terme, que les choses soient très claires, mais qu'on ne profite pas de cette situation parce que je me méfie de tout, pas de vous, Europe Écologie, mais je me méfie de tout. Non, non, non, mais je me méfie de tout y compris dans le cadre de la COP 21 que par certains biais, on nous enfile des choses comme on dit des perles ... on nous enfile des perles voilà. On nous enfile des perles imbuvables. Donc que les choses soient très claires, nous la voterons dans le cadre que le système bancaire et financier reste et dans le cadre que Gaz de Bordeaux reste de maîtrise publique. Merci

**M. Alain ANZIANI** : Merci. Avant de donner la parole à Nicolas FLORIAN que personne ne sorte, si vous me permettez, parce que sinon nous n'avons plus le quorum. Monsieur FLORIAN, non ? Madame BOST ?

**Mme Christine BOST** : Très rapidement, Monsieur le Président, simplement pour dire que le groupe socialiste s'associe simplement à la rédaction de cette motion et quels qu'en soient les attendus et pour éviter une crispation supplémentaire avec le groupe communiste, nous acceptons également l'intégration sur la question des établissements bancaires.

**M. Alain ANZIANI** : Alors unanimité ? Oui, je ne vois pas de voix contraires. Merci. N'oubliez pas la photo.

**Unanimité**

*La séance est levée à 13 heures*

Le Secrétaire de séance

M. DUPRAT